Rapport d'activité 2022

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agence de l'eau eau seine NORMANDIE ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Région Hauts-de-France

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

Sommaire

1. Généralités
2. Connaissance
3. Conservation - Protection
4. Restauration
5. Formation - Sensibilisation
6. Développement du loisir pêche
7. Réglementation

Réalisation: FDAAPPMA 02
Directeur de publication: Pierre BOURGEOIS
Crédits photos : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique / Laurent MADELON
Crédits illustrations : Victor NOWAKOWSKI – FNPF / Emmanuelle CHEVALLIER
Impression: Alliance Partenaires Graphiques

Généralités

Présentation

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA), agréée pour la protection de l'environnement, est un établissement d'utilité publique dont le siège est situé à Barenton-Bugny sur le site de Naturagora qui regroupe les usagers de la nature du département (chasseurs, randonneurs, colombophiles…). Elle regroupe les 64 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du département (AAPPMA).
Les objectifs de la FAPPMA dans le cadre de ses activités statutaires sont de conserver et/ou améliorer les peuplements piscicoles (et donc les états écologiques) des masses d'eau du département afin d'offrir à ses adhérents des milieux permettant l'exercice de la pêche dans de bonnes conditions et de manière durable. Pour ce faire, les activités de la FAPPMA sont orientées en six grands axes :

Connaissance	Conservation - Protection	Restauration	Formation - Sensibilisation	Développement du loisir pêche	Réglementation

Le mot du Président

Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activité de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du département de l'Aisne pour l'année 2022. Obligatoire via nos statuts, il recense les actions menées dans le domaine halieutique mais aussi pour la protection du milieu aquatique et de la faune sauvage et permet de mieux faire connaître nos activités et nos missions. En parcourant ce document, vous pourrez constater que les interventions sont multiples, elles sont principalement effectuées par les agents de la Fédération qui n'ont pas le temps de se « tourner les pouces ». Encore une fois je les remercie pour leur compétence et leur travail au quotidien. Merci aussi aux financeurs qui nous soutiennent dans nos multiples actions tout cela pour que la pêche vive dans notre Département et que nos rivières et plans d'eau préservent leur qualité écologique ou la retrouvent le cas échéant...

Bonne lecture

Pierre BOURGEOIS

L'équipe élue

➨ *Le fait marquant de l'année* :
Le conseil d'administration de la Fédération a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26/03/2022

BUREAU

- Président : Pierre BOURGEOIS
- Trésorier : Pascal MULOT
- Vice-présidents :
  - Gilbert LANTSOGHT
  - Vincent FOURCEAUX
  - Alain MOUFLIER
- Secrétaire : Claude BOVE
- Administrateurs :
  - Jacques ASTIER
  - Léonard CLUYTENS
  - Philippe DEMORGNY
  - Patrick DUFOUR
  - Didier FALENTIN
  - Dominique LINOTTE
  - Yoann MARQUE
  - Jacky TALON

L'équipe salariée

➨ *Le fait marquant de l'année* :
L'arrivée dans l'équipe technique d'Adrien ELLEBOODE le 1er Avril 2022 au poste d'Agent technique en remplacement d'Alain GUIDEZ qui a fait valoir ses droit à la retraite (bien méritée).

Directeur
Martin DUNTZE
mduntze@peche02.fr

Pôle technique

- **Responsable technique**
  Romain MARLOT
  rmarlot@peche02.fr
- **Ingénieure chargée d'études**
  Emmanuelle CHEVALLIER
  echevallier@peche02.fr
- **Technicien garderie**
  Anthony FASQUEL
  afasquel@peche02.fr
- **Agent technique**
  Adrien ELLEBOODE
  aelleboode@peche02.fr

Pôle Développement

- **Responsable développement**
  Antoine MIERRAL
  amierral@peche02.fr

Pôle administratif

- **Secrétaire Comptable**
  Céline PHILIPPOT
  cphilippot@peche02.fr
- **Secrétaire**
  Christelle LIZE
  clize@peche02.fr

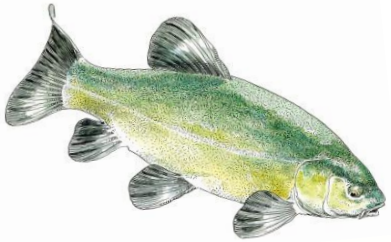

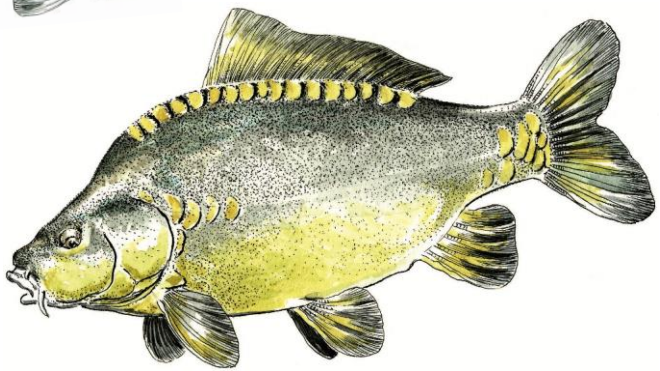

Réseau hydrographique et secteur d'intervention

La FAPPMA est susceptible d'intervenir sur l'ensemble du réseau hydrographique du département de l'Aisne. Pour les actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques (restauration de la continuité écologique, restauration de frayères, restauration d'habitats...), la FAPPMA priorise ses interventions selon quelques grands principes, à savoir :

- absence de maître d'ouvrage ayant la compétence rivière,
- ratio gain écologique / coût financier,
- présence de lots de pêche détenus par une AAPPMA,
- répartition géographique de l'effort d'intervention de la FAPPMA pour essayer de contenter toutes les AAPPMA,
- motivation de l'AAPPMA,
- actions ayant un effet bénéfique direct pour la faune piscicole,
- opportunité de maîtrise d'ouvrage (maîtrise foncière, accord des propriétaires...).

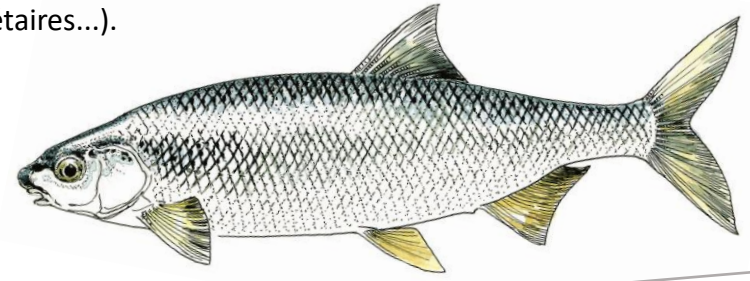

➨ ***Les chiffres clés :***

- Plus de 700 km de cours d'eau/canaux de 2ème catégorie piscicole en gestion (dont 310 km de voies navigables)
- Près de 250 km de cours d'eau de 1ère catégorie piscicole en gestion
- Plus de 300 hectares de plans d'eau en gestion
- 1 site de la Fondation des Pêcheurs (la Vatroye)

Réseau hydrographique du département de l'Aisne

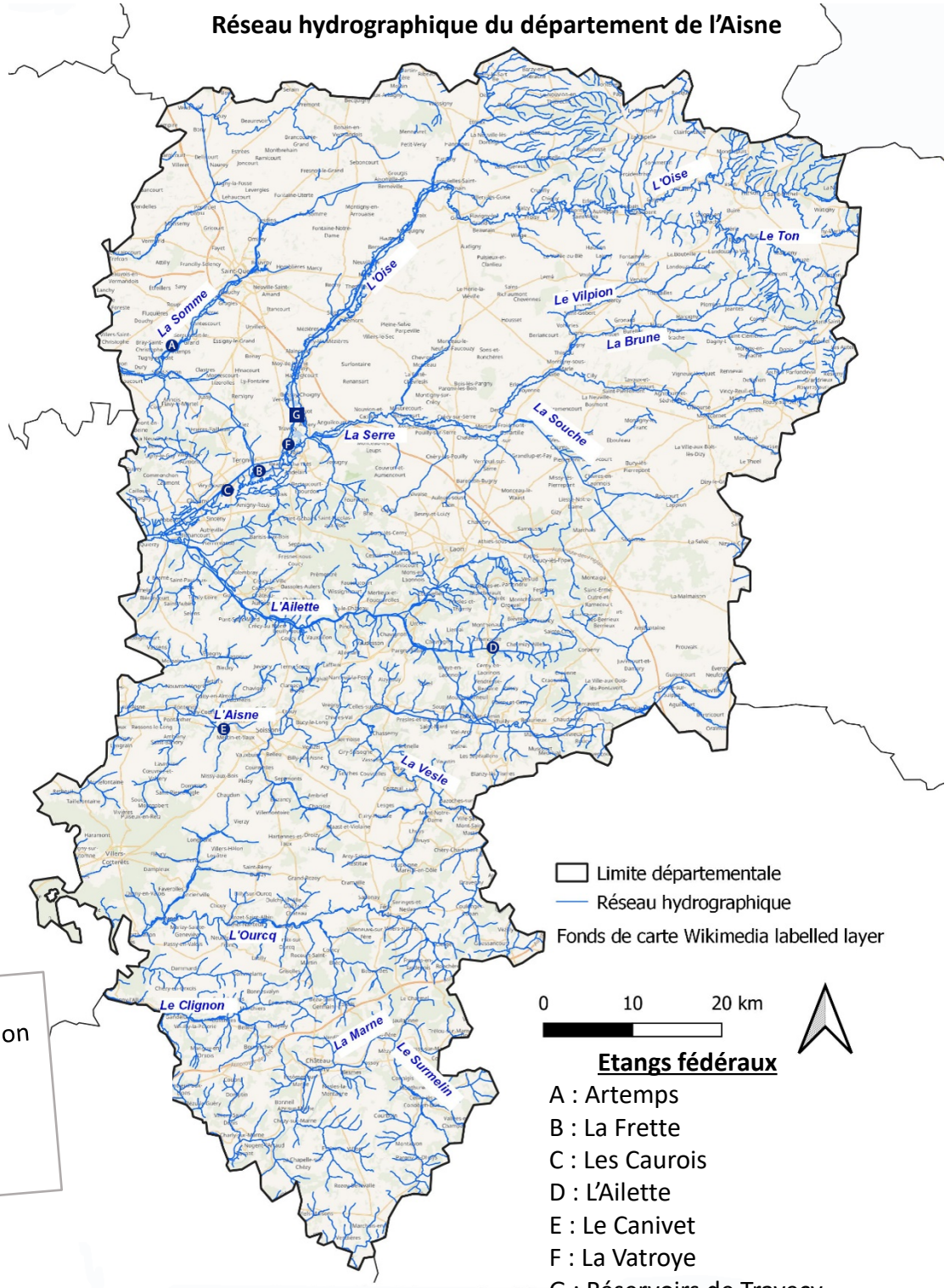

Etangs fédéraux

A : Artemps
B : La Frette
C : Les Caurois
D : L'Ailette
E : Le Canivet
F : La Vatroye
G : Réservoirs de Travecy

Effectifs 2022

Type de carte	Nombre	Evolution par rapport à 2021
Carte Interfédérale	3 419	+ 28,2 %
Carte Personne Majeure	5 311	+ 0,78 %
Carte « Automne »	245	+ 17,79 %
Carte Découverte Femme	586	+ 12,91 %
Carte Personne Mineure	1 661	+ 28,76 %
Carte Découverte – 12 ans	1 463	+ 28,11 %
Carte hebdomadaire	471	+ 46,27 %
Carte Journalière	3 363	+ 13,69 %
Pass Pêche Mineur	200	+ 102%
Pass Pêche Majeur	118	+157 %
Option URNE	67	- 4,29 %

➨ *Les chiffres clés* :
- 12 685 adhérents annuels (contre 11 325 en 2021) dont 3 124 mineurs (contre 2 641 en 2020)
- 3 834 adhérents occasionnels (contre 3 426 en 2021)

➨ *Commentaire*:
2022 s'est avéré être un bon millésime pour la vente de cartes de pêche. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces bons chiffres:
- Malgré une année de sécheresse exceptionnelle assez catastrophique pour les milieux aquatiques, cette météo très clémente s'est avérée favorable pour la pratique de la pêche.
- La montée en puissance de la garderie dans le département a probablement aussi incité les pêcheurs récalcitrants à acheter une carte de pêche…
- Enfin, peut-être que les efforts réalisés par la Fédération dans le cadre de ses missions de développement du loisir pêche et de préservation des milieux aquatiques sont perçus par les pêcheurs et commencent à porter leurs fruits…

Compte de résultat 2022

PRODUITS	
Cartes de pêche et réservoir de Travecy	266 175 €
Vente et productions de poissons	--
Prestation de services / Animations	20 636 €
Locations	18 360 €
Subventions FNPF	182 988 €
Kit emploi, panneaux étangs, matériel animation, travaux, mise en place du SDDLP, tenues GPP et APN	
Subventions partenaires	211 631 €
Agence de l'eau, Région Hauts-de-France	
Dommages et intérêts	45 606 €
Pollution – PV pêche	
Produits financiers	57 355 €
Ristourne ventes URNE	79 463 €
Produits exceptionnels	54 076 €
TOTAL	**936 290 €**

➨ *Commentaire* :
Malgré de très bonnes ventes de cartes de pêche en 2022, le bilan comptable fait apparaître un résultat déficitaire qui s'explique en grande partie par le constat de moins-values latentes sur les produits financiers de la Fédération du fait du contextes actuel (guerre en Ukraine, inflation…),
L'ensemble des documents comptables peuvent être consultés sur demande au siège de la Fédération.

CHARGES	
Dépenses courantes	85 186 €
Eau, électricité, carburants, petits matériels, fournitures administratives, location et entretien des véhicules, frais postaux et bancaires, location photocopieuses, achats de poissons	
Dépenses pour les AAPPMA	78 861€
Baux de pêche, alevinage, subventions APN, tenues GPP, impression des guides et dépliants, objets publicitaires, matériels d'animation, organisation des concours	
Dépenses pour la Fédération	84 101 €
Défraiement (repas, déplacements), Assurance, cotisations aux structures piscicoles, entretien des immeubles et des plans d'eau…	
Salaires, charges sociales et frais de formation	340 736 €
Amortissement et provisions	24 674 €
Honoraires	17 666 €
Avocat, expert comptable, commissaire aux comptes, consultant halieutique,	
Projets de la Fédération pour les AAPPMA	88 245 €
Rampe de mise à l'eau, ponton float-tube, travaux (rétablissement continuité écologique, restauration frayères, recharges granulométriques…	
Ristourne URNE versée aux AAPPMA	79 454 €
Impôts et placements	143 291 €
Moins values latentes sur les placements, impôts locaux, taxes foncières	
RESULTAT	**-5 924 €**
TOTAL	**936 290 €**

Les partenaires financiers

➸ *Les chiffres clés* :
2,24 ETP consacrés aux missions de connaissance, protection et restauration des milieux aquatiques financées par l'AESN, soient 493 jours travaillés
≈ 70 k€ de subventions accordées par l'AESN dans le cadre de la convention d'animation pour l'année 2022
≈ 39 k€ de subvention accordées par l'AESN pour des études et/ou travaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agence de l'eau eau seine NORMANDIE ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

➸ *Les chiffres clés* :
4 postes aidés via la kit emploi (132 000 euros) de la FNPF
≈ 27 k€ de subventions pour des études, travaux, aménagements de parcours et/ou acquisition de matériel

➸ *Les chiffres clés :*
3,3 ETP consacrés aux missions financées en partie par la Région Hauts-de-France, soient 720 jours travaillés
Près de 47 k€ de subventions accordées en 2022 par la Région (≈ 44 k€ en fonctionnement et 3 k€ en investissement)

Région Hauts-de-France

Les principaux partenaires techniques

DREAL HAUTS-DE-FRANCE
Direction Régionale Environnement Aménagement Logement

Connaissance

Création d'une base de données fédérale

Un objectif de le Fédération est de mener des études locales pour améliorer les connaissances et mettre en œuvre des actions adaptées à son territoire. Il apparait aujourd'hui que, pour des questions d'efficacité et de capacité à appréhender les problématiques présentes et future, nous avons besoin de réunir toutes les données de présence/comptage de poissons et crustacés sur le département à des fins d'extractions ponctuelles ou régulières (liste rouge poisson, INPN, études spécifiques). A terme, cette base de données permettra aussi de faciliter la transmission des données produites par la Fédération vers le SINP (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel).

Données
(espèces, tailles, effectifs, pathologies, méthodes de pêche, observateurs…)

➨ *Les étapes de la création de notre base de données* :

- ✓ Recherche de structures universelles permettant à la fois un stockage large et une extraction simplifié pour les différentes structures d'intérêt ;
- ✓ Choix d'un support adapté aux besoins et connaissances des usagers au sein de la Fédération ;
- ✓ Création de la base ;
- ✓ Alimentation par les données historiques, puis en routine.

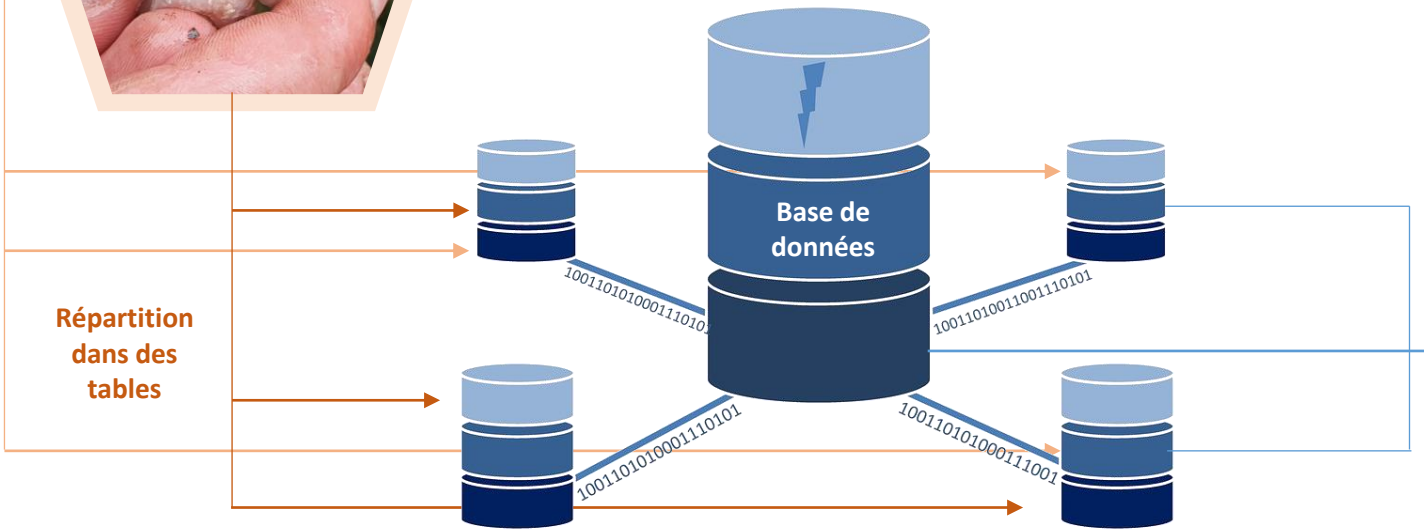

Consultation/extraction simplifiée pour exploitation en fonction des besoins

QGIS

R

Poursuite de l'amélioration des connaissances sur les écrevisses

L'Aisne est en limite Nord de la présence de de la fragile écrevisse à pattes blanches *(Austropotamobius pallipes)*, indicateur de très bon état des cours d'eau et menacée par la dégradation de son habitat et l'arrivée d'écrevisses américaines exotiques envahissantes.
Face à ce constat, la Fédération cherche à étoffer ses connaissances à la fois sur la progression des allochtone et sur l'état de conservation d'*A. pallipes* dans le département.

Austropotamobius pallipes

Filtration pour analyse de l'ADNe sur un ruisseau

En plus de prospections nocturnes sur les ruisseaux susceptible d'abriter les écrevisses autochtones, désormais toute observation d'écrevisse allochtone sur le terrain est notées, et une veille systématique des données astacicoles sur le département et les zones frontalières est effectuée.

Cette année pour la première fois, une analyse d'eau par ADNe (ADN environnemental) a été faite dans le département. Ceci permet de mettre en évidence, s'il est présent, l'ADN de l'écrevisse à pattes blanche et ainsi détecter de nouvelles populations.

➨ ***Quelques chiffres :***

- **5 prospections nocturnes à pied en 2022**
- **10 stations analysée par ADNe dont 2 positives à la présence de l'écrevisse à pattes blanches**
- **7 stations maintenant connues hébergeant *A. pallipes* dans le département**
- **176 stations où des écrevisses allochtones ont été identifiées**

Mesure d'une écrevisse lors de prospections nocturnes

✦ *Le petit plus* :
Une vidéo est disponible pour découvrir les prospections nocturnes à la recherche de l'écrevisse à pattes blanches dans l'Aisne
https://www.youtube.com/watch?v=R0g4IoMafeY&t=20s

Etude comportementale du brochet sur la rivière Aisne

➸ **Présentations et conférences**

La Fédération a pu participer à de nombreuses conférences pour présenter ses résultats à un public scientifique ou non :

- Aux Rencontre Françaises de l'Ichtyologie (MNHN),
- A la conférence CONSACRE (INRAE),
- Aux Journées Techniques Nationales (FNPF),
- A une intervention "vidéo-débat" à Condé-sur-Suippe (FDAPPMA02),
- A la conférence faune sauvage (GON et Picardie Nature),
- A Essômes-sur-Marne (mairie)

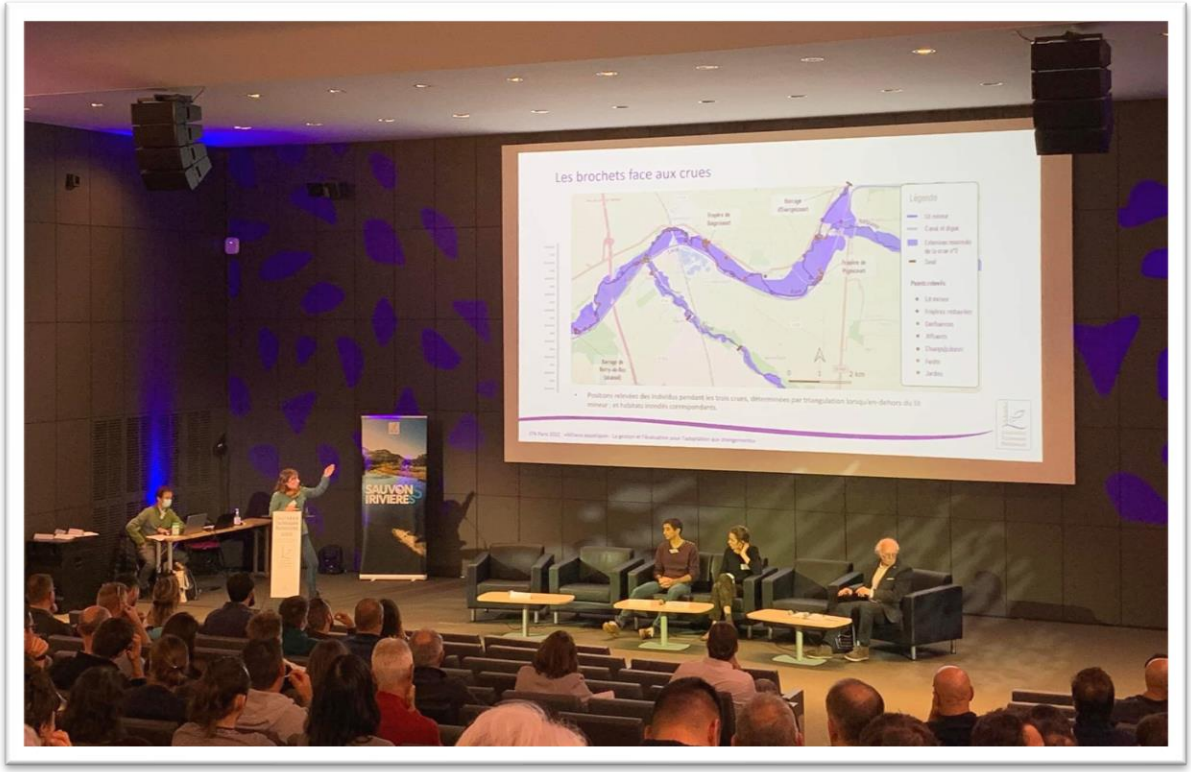

Présentation aux Journées Techniques Nationales 2022

➸ **Rapport détaillé**

Le rapport détaillé des résultats et des perspectives est maintenant disponible :

https://qrco.de/bcvunw

Vous pouvez également télécharger la plaquette : https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=33292&path=Plaquette-Etude-comportementale-du-Brochet-sur-la-riviere-Aisne.pdf

➸ **Vidéo**

Une vidéo d'une demi heure est également disponible, qui synthétise les résultats de l'étude :

https://qrco.de/bd1jpQ

Réseau de suivi par pêche à l'électricité

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose des moyens humains et techniques pour la réalisation d'opérations de pêche à l'électricité. Ces opérations de connaissance peuvent être réalisées pour la compte de la FAPPMA ou de maîtres d'ouvrage extérieurs :

- Inventaires piscicoles à but de connaissance réalisés pour divers motifs: diagnostic PDPG, diagnostic PGP, suivis spécifiques de certaines espèces (brochet, anguille, etc…), volet connaissance des programme de travaux des syndicats de rivière, Contrat Territoriaux Eau et Climat…
- Evaluation de l'efficience de travaux de restauration (état initial puis suivi post-travaux) : restauration de frayères, restauration de la continuité écologique, renaturation de cours d'eau, etc…

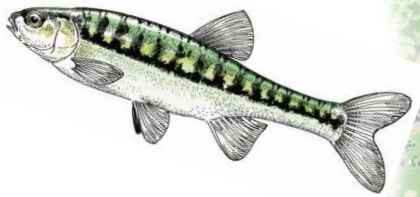

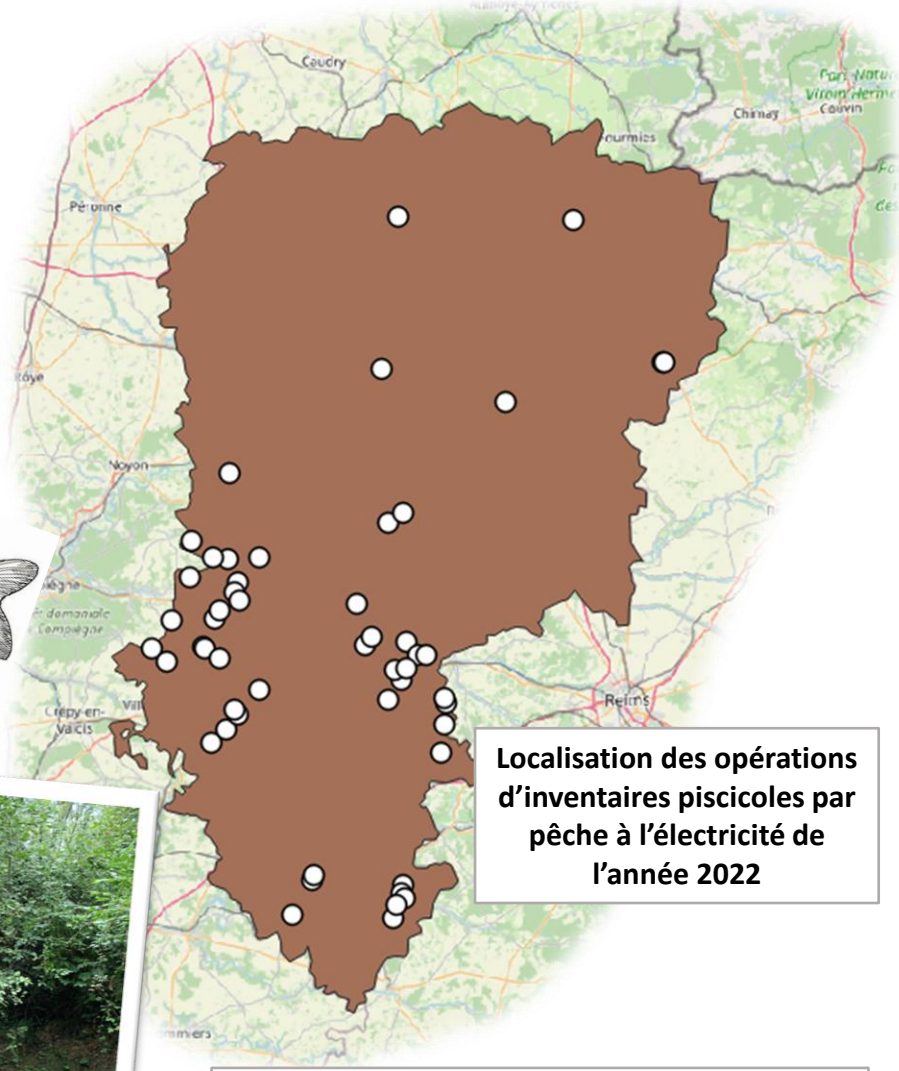

Localisation des opérations d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité de l'année 2022

✦ *Le petit plus* :
Plus d'infos sur le suivi piscicole sur notre site web :
https://www.peche02.fr/3780-etudes.htm

➨ ***Les chiffres clés*** **:**
- 54 opérations réalisées
- 10 opérations annulées en raison des conditions climatiques ou panne matériel
- 3 rapports rédigés ou en cours de rédaction

Suivi des frayères de l'Ile Grison (Aisne)

Le site de l'Ile Grison à Osly-Courtil a fait l'objet de travaux de restauration (≈ 8 300 mètres carrés de frayère pour les espèces phytophiles) dans le cadre des mesures compensatoires liées à la reconstruction des barrages à aiguilles de la rivière Aisne. La société Baméo a mandaté la FAPPMA pour le suivi des indicateurs biologiques de ces zones. Ce suivi est réalisé depuis 2020,

➸ *Les informations importantes* :

Les conditions hydrologiques et climatiques du printemps 2022 se sont montrées peu favorables pour la reproduction du Brochet (encore moins que pour l'année 2021). Néanmoins, pour la première fois depuis le début du suivi, des géniteurs ont pu être observés en reproduction vers la mi-mars dans le bras mort du site d'Osly-Courtil. Cette reproduction a pu être confirmée par la capture de juvéniles de brochets sur cette même zone. Le suivi met aussi en avant que ces milieux annexes à la rivière bénéficient à un cortège d'autres espèces piscicoles, soit comme zone de reproduction ou zone d'abris. Les inventaires piscicoles mettent en avant la présence d'au moins 25 espèces de poissons et écrevisses. Ce peuplement est stable dans sa composition sur les trois années du suivi (2020, 2021, 2022).

➸ *Bilan de ces 3 années de suivi:*

En trois années, l'évolution du site permet enfin d'assurer pleinement les fonctionnalités piscicoles. Il convient cependant de rester vigilant au maintien de la continuité latérale entre les zones de frayère et la rivière Aisne et d'engager les travaux nécessaires pour éviter la formation de « pièges à poisson » sur la zone à végétation hélophyte et hydrophyte (ces travaux correctifs sont d'ailleurs prévus à l'été 2023). La gestion de la végétation doit s'envisager lorsque nécessaire pour éviter la fermeture du milieu, qui serait défavorable au maintien de la fonctionnalité du site.

➸ ***Les chiffres clés pour l'année 2022*** **:**

- 2 opérations de pêche à l'électricité
- 6 passages en période de reproduction pour le comptage des géniteurs
- 25 espèces piscicoles/astacicoles inventoriées dont 3 susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques
- 1 rapport spécifique rédigé

➸ *Le petit plus* :

Téléchargez les résultats de cette étude sur notre site web :
https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=37226&path=Suivi-Osly-Courtil-2022.pdf

Atlas de la Biodiversité - Retz-en-Valois

La Communauté de Communes Retz-en-Valois a initié la mise en place d'un atlas de la biodiversité communale sur son territoire. Cette démarche vise à mieux connaitre, préserver et valoriser le patrimoine naturel intercommunal. La Fédération et d'autres structures naturalistes (Conservatoire d'Espaces Naturels, Picardie Nature, Conservatoire Botanique National de Bailleul, Office National des Forêts) se sont associées pour travailler sur le sujet.

➨ *Les informations importantes* :

L'action de la Fédération s'est orientée vers les compartiments piscicoles et astacicoles (= écrevisses). Un premier bilan des données existantes sur une période antérieure de 20 ans a pu été réalisé. **45 espèces de poissons et 4 espèces d'écrevisses** sont connues sur le territoire. La diversité est importante, tant par les habitats fréquentés que le mode de vie des espèces. Ce premier diagnostic a permis de définir un plan d'échantillonnage avec comme objectif d'actualiser les connaissances sur des secteurs avec des données anciennes ou des secteurs mal connues. **20 opérations d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité ont été mises en œuvre avant l'été 2022.**

Plusieurs actions de communication ont aussi été mises en œuvre durant le programme : réunion publique, démonstration d'inventaire, etc.

✦ *Le petit plus* :

Plus d'informations sur la démarche :
https://www.cc-retz-en-valois.fr/atlas-de-la-biodiversite-communale/

ETAT DE LA CONNAISSANCE DES POISSONS ET CRUSTACES APRES LES PROSPECTIONS MISES EN PLACE LORS DE L'ABC

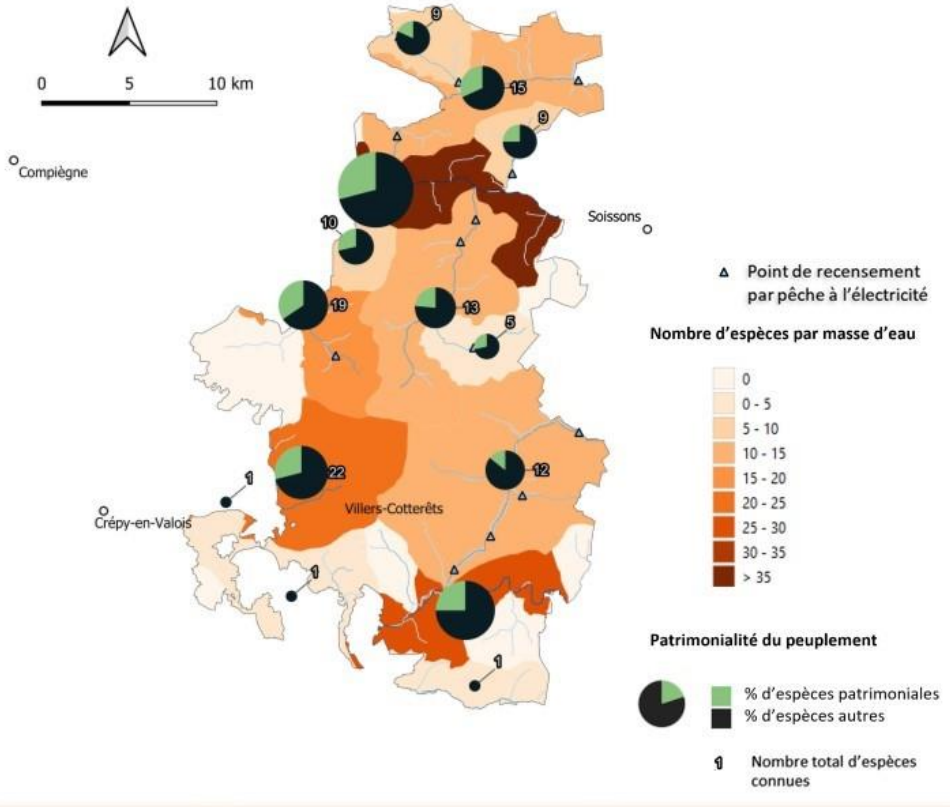

Février 2023

©les contributeurs d'OpenStreetMap

Diagnostic des affluents de la Vesle

Les affluents de la rivière Vesle apparaissent comme mal connus et les pressions identifiés sur le territoire sont pourtant nombreuses. Ainsi, dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat « Aisne Vesle Suippe », la FAPPMA a initié en 2022 une campagne d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité de manière à mieux connaitre le peuplement piscicole de ces cours d'eau. Mieux connaitre permet de mieux gérer !

➨ *Les informations importantes* :

Le potentiel piscicole du bassin versant se retrouve principalement sur les bassins versant de la Muze et de l'Orillon. Sur la Muze, si la truite fario semble avoir disparu du bassin, le Chabot y est lui bien implanté. Sur le bassin versant de l'Orillon, la Truite fario se reproduit en amont, sa situation parait moins favorable sur la partie aval. Enfin, sur les petits affluents, une faible richesse piscicole est observée. Ce diagnostic permet d'actualiser les connaissances sur la répartition des écrevisses allochtones, par notamment la découverte d'une population d'écrevisse signal importante sur la Muze.

Ces cours d'eau apparaissent aujourd'hui comme vulnérables et fortement menacés par le changement climatique et des activités humaines pouvant devenir pénalisantes (ruissellement-érosion, assecs dûs à d'importants prélèvements dans la nappe ou en eaux superficielles…).

➨ ***Les chiffres clés :***

- **17** opérations de pêche à l'électricité
- **1** rapport spécifique sera rédigé en 2023

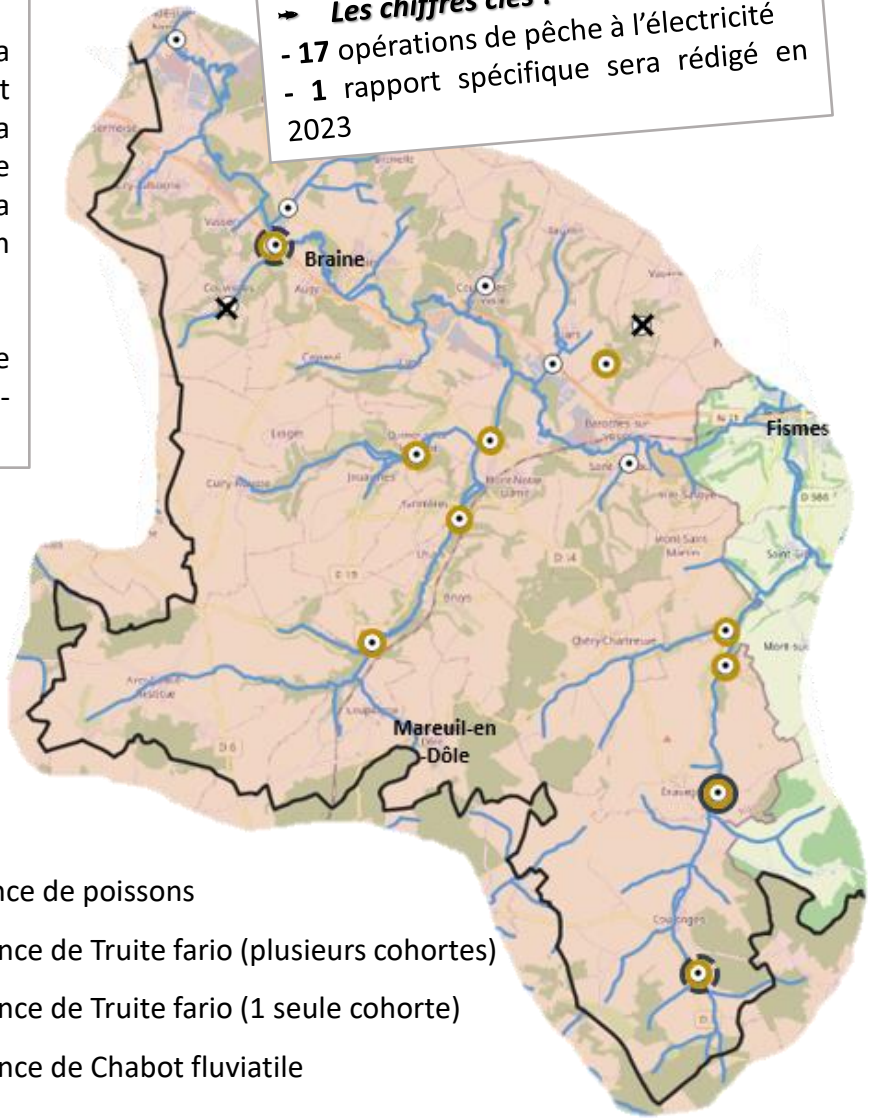

✕ Absence de poissons

○ Présence de Truite fario (plusieurs cohortes)

◌ Présence de Truite fario (1 seule cohorte)

○ Présence de Chabot fluviatile

Conservation - Protection

Site de la Vatroye

Fondation Préservation Patrimoine Pêche

➨ *Les informations importantes* :

Le site, propriété de la Fondation des Pêcheurs (F3P), est géré par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dans le cadre d'une convention de mise à disposition (signée le 5 Janvier 2021).

En 2022, l'élaboration du plan de gestion initié en 2021 s'est poursuivie, notamment avec un travail orienté vers la définition des actions de gestion organisées en 4 axes :

- Amélioration de l'état des connaissances sur les habitats et espèces
- Préservation et restauration de la diversité des milieux favorables à la biodiversité
- Utilisation du site comme support vivant d'éducation à l'environnement
- Garantie d'une activité pêche de qualité en respect des axes précédents

Un premier chantier de restauration a été mis en œuvre, en partenariat avec le lycée agricole Robert Schuman de Chauny. Cette opération, qui avait également un objectif pédagogique, a permis la réouverture d'environ 500 m² en bord d'une mare. L'objectif était de couper les jeunes saules afin d'apporter plus de lumière favorable au développement des hélophytes comme la roselière.

➨ ***Les chiffres clés :***

- 30 hectares de surfaces gérées en faveur de la biodiversité
- 500 m² de zones humides restaurés

Site Rivières Sauvages de l'Artoise

Le label « Site Rivières Sauvages » est un outil de valorisation et de protection au service des gestionnaires des rivières. La labellisation « Site Rivières Sauvages » de l'Artoise s'accompagne depuis 2016 de la mise en place d'un programme d'actions de conservation du cours d'eau portés par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'Office National des Forêts. Cette labellisation d'une durée de 5 ans a pris fin en 2021.

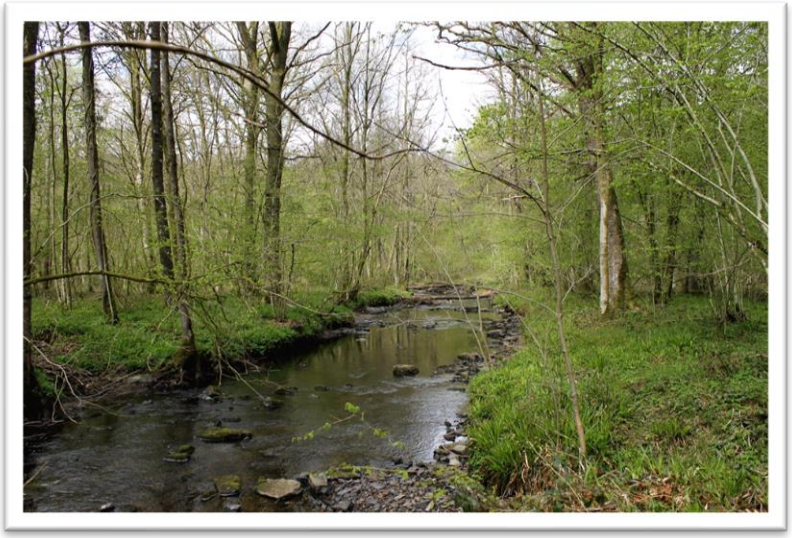

➸ *Le renouvellement de la labellisation en question ?*

L'année 2022 devait être consacrée à la définition d'un nouveau programme d'actions dans le cadre du renouvellement de la labellisation. Plusieurs échanges avec les partenaires (ONF, AESN, association du réseau des « rivières sauvages ») nous ont apportés des éléments quant aux attentes de chacun. Après avoir pesé le « pour et le contre », la Fédération et l'ONF ont décidé de ne pas engager les démarches officielles de renouvellement du label pour différentes raisons: plan de charge des salariés de la Fédération non compatible, coûts (adhésion au label, audit AFNOR…), absence de retours concrets quant à l'évaluation des services écosystémiques…

➸ ***Les chiffres clés :***

Plus de 350 000 € d'actions réalisés dans le cadre du programme d'actions

➸ *Devenir de l'Artoise* :

Le non renouvellement de la labellisation en tant que site « rivières sauvages » ne signifie en aucun cas que la Fédération va « laisser tomber » l'Artoise…. En effet, la labellisation a permis notamment:

- De rétablir la continuité écologique à l'échelle de l'Artoise et de ses affluents
- De communiquer autour du potentiel écologique de l'Artoise et le faire connaître au plus grand nombre
- De nouer des relations avec les gestionnaires belges et ces contacts vont perdurer de manière à ce que l'état de l'Artoise (Wartoise en Belgique) s'améliorer de l'autre côté de la frontière étant donné que les principaux impacts sur la qualité de l'Artoise émanent de Belgique
- De mettre en place un réseau de suivi piscicole qui sera pérennisé

La Fédération, en lien avec les différents partenaires, va continuer à oeuvrer pour l'Artoise afin que celle-ci conserve toutes ses qualités de rivière préservée

Relations avec les acteurs liés aux milieux aquatiques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement sollicitée par les acteurs liés aux milieux aquatiques: collectivités ou syndicat de rivière, administration, partenaires techniques divers, etc. L'objectif est de s'assurer à chaque fois de la bonne prise en compte de la nécessité de protéger les écosystèmes aquatiques et en particulier la faune piscicole et astacicole.

➢ *Les différents organismes partenaires et groupes de travail auxquels participe la Fédération* :

- Contact avec les différents syndicats de rivière notamment via des échanges avec l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (Ardon-Ailette, Aisne Navigable axonaise, Oise amont, Serre aval et Vesle notamment) et conseil auprès du SIABAVES.
- Participation à l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité de la Communauté de Communes de Retz-en-Valois
- Participation à l'élaboration des différents Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC) du territoire (Ourcq-Clignon, Aisne-Vesle-Suippe, oise amont, Serre amont, Ailette-Ardon…)
- Participation aux différentes séances du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
- Participation au comité consultatif des Réserves Naturelles Nationales (Marais d'Isle, Vesles-et-Caumont)
- Participation à l'observatoire du lac de l'Ailette
- Participation au Comité Régional de Biodiversité
- Participation au Comité Ressource en eau et groupe de travail Gestion volumétrique
- Participation aux travaux de l'Union des Fédérations de pêche du Bassin Seine-Normandie
- Echanges réguliers avec le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité
- Echanges réguliers avec les bénévoles d'AAPPMA et les adhérents
- Etc…

➢ *A noter:*

Toutes les réunions ne peuvent pas se dérouler en visio et les réunions physiques sont souvent plus « constructives » mais la démocratisation de la visio avec le COVID a permis d'augmenter notre présence en réunion et notre participation aux différents groupes de travail.

Avis techniques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement consultée pour donner son avis sur des projets en lien avec les milieux aquatiques.

Dossier	Avis donné
DIG pour PPRE Syndicat de la Serre aval (*)	Favorable avec réserves
Arrêté cadre départemental relatif à la limitation des usages de l'eau	Favorable avec réserves
Etude volumes prélevables en hautes eaux	Favorable avec réserves
5 Arrêtés de restriction des usages de l'eau dans le département	3 avis favorables 2 avis favorables avec réserves
Dérogation Programme d'actions nitrates	Défavorable
Arrêté d'orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie	Favorable avec réserves

(*) PPRE: Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien
DIG: Déclaration d'Intérêt Général

➨ **Les chiffres clés :**
- 10 avis techniques donnés

Retour sur la sécheresse 2022

L'année 2022 a été particulièrement sèche, et donc éprouvante pour nos milieux aquatiques, marquée par de gros problèmes de ressource quantitative, qu'il s'agisse des eaux souterraines ou superficielles. La FAPPMA a activement participé aux différents groupes de travail et aux diverses consultations organisés par les services de l'Etat dans le but d'une bonne préservation des milieux aquatiques. Cette tâche s'est avérée délicate devant l'absence de considération pour la bonne fonctionnalité de nos cours d'eau par bon nombre d'acteurs (préfecture, profession agricole…).

Sur le terrain, de nombreuses tensions ont pu être observées sur les bassins de la Serre, de l'Oise amont, de l'Aisne, de l'Ourcq et du Petit Morin. A titre d'exemple, les agents de la Fédération ont pu constaté plus de 40 km de cours d'eau en situation d'assec. L'indice ONDE, relatif aux écoulements en tête de bassin et suivi par l'OFB, a atteint des valeurs basses historiques pour l'année 2022.

Des arrêtés de restriction ont été pris par les services de l'état, bien souvent tardivement et jamais pour anticiper une situation tendue. Les stations de suivi de débits retenues comme indicateurs pour la prise de ces mesures n'illustrent pas toujours la situation globale sur le bassin versant.

➨ *Mieux considérer la faune piscicole dans la prise de décisions :*

La FAPPMA souhaite pouvoir argumenter sur l'impérieuse nécessité d'anticiper les restrictions des usages de l'eau en amont des situations de sécheresse qui sont largement prévisibles. Pour ce faire, un travail a été initié dans le but de définir des débits minimums biologiques basés sur des éléments tangibles et non uniquement sur des valeurs statistiques de débit. Ce travail sera poursuivi en 2023 avec l'encadrement d'un stage de fin d'études qui aura pourra but de concrétiser cette démarche de calcul des débit minimums biologiques.

➷ *A savoir*:

Pour le grand public, la sécheresse est souvent synonyme de fortes températures et donc associée à la période estivale (Juillet-Août), or elle ne se résume pas qu'à cette période de forte chaleur et les effets sont perceptibles sur une période beaucoup plus longue. Par exemple en 2022, après une recharge hivernale plutôt correcte des nappes, s'en est suivie une absence totale de précipitations. Cette absence combinée à des températures élevées a entrainé une baisse très rapide des niveaux des cours d'eau dès le début du printemps et pour tout le reste de l'année. La preuve en est, des cours d'eau étaient encore en assec au mois de Décembre 2022 et les niveaux de la plupart des cours d'eau au mois de Décembre 2022 étaient encore en dessous des seuils définis par l'arrêté sécheresse (vigilance, alerte et même alerte renforcée pour la Serre et l'Oise !). Avec une telle situation, il est fort à parier que cette sécheresse 2022 aura des répercutions sur 2023 sachant en plus que les précipitations du début de l'hiver 2022 sont largement déficitaires par rapport aux normales saisonnières… Morale de l'histoire: ces situations de tension quantitative peuvent et doivent s'anticiper afin de limiter aux maximum l'impact des activités humaines sur les milieux naturels !

Suivi des atteintes aux milieux aquatiques

En tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement, la Fédération se porte régulièrement partie civile afin d'essayer d'obtenir la condamnation des délinquants et surtout, obtenir réparation des préjudices rencontrées. Pour cela, elle a pris la tâche d'une avocate spécialisée en droit de l'environnement afin d'assurer la défense de ses intérêts.

Pollution du Surmelin:

Dans le cadre de la pollution du Surmelin à La Ville-sous-Orbais survenue en 2018, la FAPPMA (associée à la FPPMA 51), en marge de l'expertise judiciaire, a trouvé un accord amiable avec la partie adverse pour la réparation des différents préjudices survenus (moral, matériel et écologique).

Un protocole d'accord a été rédigé par notre avocate fin 2022 et devrait être signé début 2023.

La part correspondant au préjudice écologique sera intégralement investie dans des opérations de restauration écologique (en concertation avec les AAPPMA concernées) qui viendront compléter les rempoissonnements ainsi que la réintroduction de géniteurs d'Ombre commun sauvages déjà réalisés.

Pollution de la Librette:

Dans le cadre de la pollution de la Librette à Cendron survenue en 2019, la FAPPMA, via son avocate, s'est constituée partie civile afin d'obtenir la réparation des dommages ainsi que l'arrêt des rejets polluants dans ce cours d'eau victime de pollution chronique depuis de nombreuses années.

Ce dossier complexe est toujours en cours d'instruction par le parquet de Laon; la FAPPMA relance régulièrement le parquet à ce sujet…

Pollution de la Crise:

Dans le cadre de la pollution de la Crise à Vauxbuin survenue en 2019 et suite au protocole d'accord amiable signé avec le responsable de la pollution, la FAPPMA a procédé aux travaux de réparation en nature du préjudice écologique : rempoissonnements réalisés en 2021 et travaux de restauration (cf. § restauration écologique de la Crise).

➨ *L'action de la FAPPMA*:

Le travail du service technique consiste aux constatations de terrain (estimation de l'étendue de la mortalité, photos, relevés nécessaires à l'estimation des dommages…), échanges avec les différents services de l'Etat concernés (OFB, DDT, DDPP, DREAL, parquets…), échanges avec les contrevenants, échanges avec le cabinet d'avocat et ainsi qu'à la rédaction des demandes de dommages et intérêts consécutives aux estimations de dommages. Une fois les dommages perçus (soit après jugement, soit après protocole d'accord amiable), la FAPPMA procède alors aux travaux de réparation en nature du préjudice écologique.

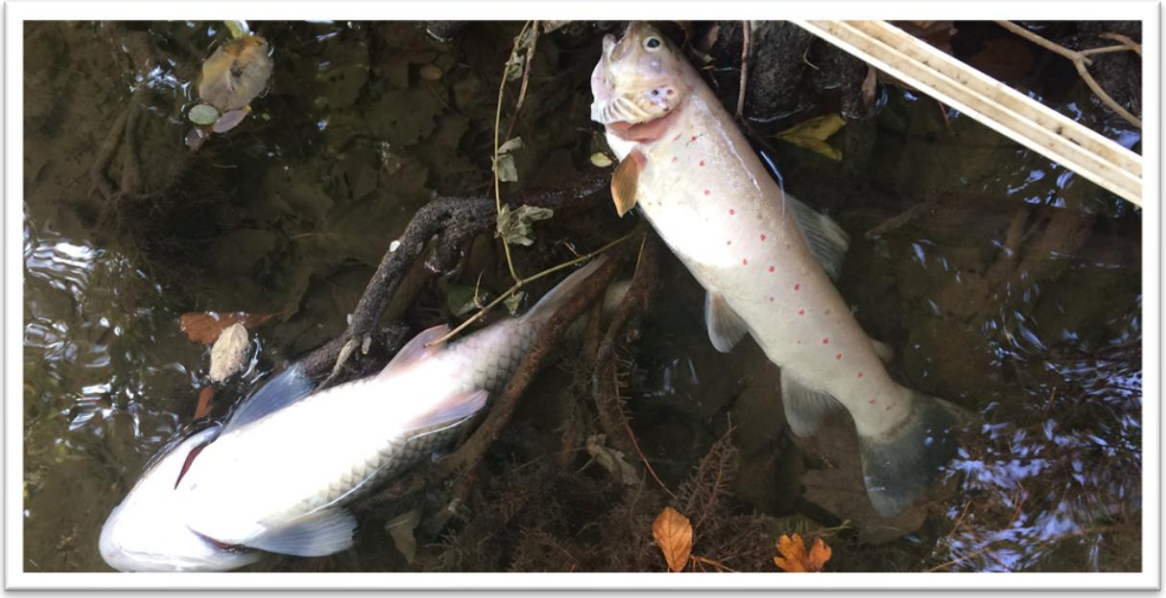

Pêches de sauvetage

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement sollicitée pour la réalisation de pêches de sauvetage ; ces opérations, soumises à arrêté préfectoral, sont réalisées avec le matériel de pêche à l'électricité combiné au passage d'un filet dans certains cas. La FAPPMA est équipée d'un véhicule pour le transport de poissons si besoin.

Localisation	Cours d'eau	Motif
Villeneuve-Saint-Germain	Aisne	Restauration de l'écluse
Vauxbuin	Annexe hydraulique de la Crise	Avant vidange de l'annexe en vue de sa restauration
Saint-Michel	Petit Gland	Avant travaux RCE
Hirson	Oise	Sécheresse
Barenton-Bugny	Ru des Barentons	Sécheresse

➨ *L'acquisition d'informations* :
La réalisation de pêche de sauvetage permet d'acquérir indirectement des informations sur les peuplements piscicoles et d'améliorer les connaissances autour de certaines espèces. La pêche de sauvetage réalisée à l'écluse de Villeneuve-Saint-Germain a notamment permis de confirmer la présence du Gobie à tâche noire (espèce exotique envahissante) dans la rivière Aisne.

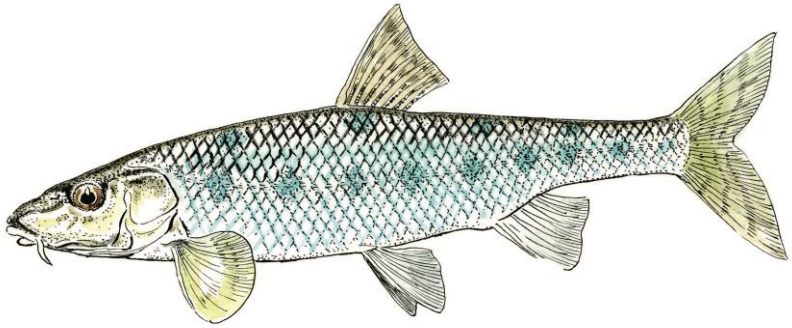

Restauration

Rétablissement de la continuité écologique de la Selle à Saint-Martin-Rivière

Après sollicitation de l'AAPPMA de Saint-Souplet (59), la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est associée au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Selle pour assurer la maitrise d'ouvrage, en l'absence d'autres maitres d'ouvrage potentiel, d'une action de rétablissement de la continuité écologique au droit d'un ouvrage situé à Saint-Martin-Rivière, dans le département de l'Aisne.

Procédure réglementaire	Abandon du droit d'eau puis remise en état

Réalisation technique	
Ensemble des travaux	Forêts & Paysages

Plan de financement	79 418, 59 €
80 %	Agence de l'eau Artois-Picardie
20 %	Région Hauts-de-France

➨ ***Les chiffres clés*** **:**
- 2 mètres de chute supprimés
- 360 mètres de cours d'eau restaurés

➨ *Le petit plus* :
Retrouves tous les détails sur la vidéo suivante :
https://youtu.be/_wuWGuwz0WA

➨ *Les travaux réalisés*:
L'année a surtout consisté à des travaux d'ajustements, notamment par la reprise et stabilisation d'une berge s'étant affaissée et à la recharge en caillou de certains seuils de fond pour s'assurer de leur franchissabilité piscicole.

En fin d'année 2022, une expertise réalisée l'OFB a confirmé la fonctionnalité de l'aménagement vis-à-vis des exigences des espèces cibles. Des indices de fraie ont été observées au début de l'hiver, démontrant la fréquentation de la zone par les géniteurs de la rivière Selle. Cela augure des résultats intéressants lors de la mise en place des suivis biologiques à venir !

Suppression du vannage du moulin de Vincy

Le moulin de Vincy, sur la Serre, était utilisé pour la production d'hydroélectricité. L'actuel propriétaire du moulin, ne souhaitant pas utiliser la force motrice du moulin, est régulièrement gêné par l'accumulation de bois morts et déchets flottants dans les vannes de l'ouvrage, pouvant amener à des désordres hydromorphologiques (effet plan d'eau en amont, colmatage, etc.). Le propriétaire du moulin de Vincy-Reuil-et-Magny a donc sollicité la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour un démontage partiel de la structure du vannage de la rive droite.

Amoncellement de bois mort en amont de l'ouvrage

Vue du pertuis droit après démantèlement des traverses de l'ouvrage

➨ *Les travaux* :

Ces travaux ont été réalisés en régie au cours de l'été 2022 lorsque le niveau de la Serre était au plus bas. Pour le bon déroulement des travaux, un batardeau en sacs de sable a été réalisé devant le pertuis situé en rive droite de manière à dévier l'intégralité du débit dans le pertuis gauche. Puis, une fois le pertuis droit hors d'eau, les salariés de la Fédération ont alors pu démonter les traverses (à l'aide d'une disqueuse thermique) et retirer les vannes.

Ces travaux permettront ainsi de limiter l'accumulation de bois morts et faciliteront l'écoulement en période de crue tout en améliorant les conditions de franchissabilité de l'ouvrage pour les poissons; l'ouvrage est en effet infranchissable en basses eaux (hauteur de chute résiduelle créée par le radier du moulin) mais franchissable en période de crues

Restauration écologique du Petit Gland à Saint-Michel

Le seuil de la Bovette permettait l'alimentation d'un ancien moulin situé à Saint-Michel. Celui-ci n'existe plus et le seuil n'a donc plus d'usage. Le droit d'eau attaché à cet ouvrage a été abrogé mais l'ouvrage demeure et il n'est pas sans impact sur le fonctionnement hydro-écologique du cours d'eau (hauteur de chute d'environ 80 cm, remous de l'ouvrage très long et rupture de la continuité écologique)

Vue aval de l'ouvrage avant travaux

➨ *Les travaux* :

Ces travaux, reportés de 2021, se sont déroulés courant septembre 2022 et ont consisté en:

- l'arasement progressif de l'ancien seuil
- l'abattage préventif d'arbres de haut jet situés en haut de berge dans le remous de l'ouvrage (peupliers et sélection d'aulnes)
- La mise en place d'une clôture (avec passage pêcheur) afin de supprimer le piétinement par le bétail et de protéger une zone humide avec aménagement d'un point d'abreuvement gravitaire
- Aménagement d'un passage à gué stabilisé pour les engins et le bétail

Vue aval de l'ouvrage après arasement

✦ *A savoir*:

Les travaux font suite à l'indemnisation de la Fédération au titre d'un préjudice écologique subi lors d'une pollution survenue en 2017 sur le Petit Gland. Les dommages perçus dans le cadre de cette pollution ont permis de financer la part non subventionnée.

✦ *Le petit plus* :

En accord avec l'exploitant agricole, la clôture a été décalée d'1,5 mètre du haut de berge de manière à pouvoir laisser un passage pour les pêcheurs ainsi qu'un espace non pâturé pour qu'une ripisylve fonctionnelle s'installe

Restauration écologique du Petit Gland à Saint-Michel

Passage pêcheur

Abreuvoir gravitaire et protection de la zone humide

Procédure réglementaire	Déclaration Loi sur l'Eau (Rubrique 3350)

Réalisation technique	
Travaux	SA Mascitti
Maitrise d'oeuvre	FPPMA 02

Plan de financement	**48 481 €**
80 %	Agence de l'eau Seine-Normandie
16 %	FNPF
4%	FPPMA 02

A savoir:

- Une pêche de sauvetage a été réalisée au démarrage des travaux avant arasement du seuil ; cette pêche de sauvetage fait aussi office d'état initial dans le cadre du suivi avant/après travaux.
- La Mulette épaisse (*Unio crassus*), un mollusque protégé, est présente sur le Petit Gland ; les travaux réalisés permettront aussi d'améliorer les conditions de vie et de reproduction de cette espèce en limitant le colmatage du substrat et en améliorant son habitat ainsi que celui des espèces de poissons hôtes participant au cycle biologique de la mulette (en effet, les larves des mulettes se fixent dans les branchies de certaines espèces de poisson pendant 5 semaines avant d'être libérées par le courant et de s'enfouir dans le sable). Plus d'informations sur cette espèce au lien suivant: https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1032.pdf

Passage à gué

Restauration écologique de la Crise à Vauxbuin

➨ *Les travaux* :

Les travaux se sont déroulés fin octobre 2022. Deux types de travaux ont été réalisés:

- Une opération de recharge granulométrique dans le lit mineur de la Crise de manière à restaurer une diversité de faciès d'écoulements et des zones de reproduction pour la truite fario et les cyprinidés rhéophiles
- La restauration d'une frayère existante située en rive droite de la Crise ; les travaux ont consisté en l'amélioration de la connexion avec la Crise (le chenal s'étant en grande partie rebouchée par sédimentation) et le talutage en pente douce des berges de l'annexe afin d'augmenter le surface de supports favorables à la reproduction

Pour le bon déroulement des travaux, un batardeau a été installé, l'annexe hydraulique a ensuite été vidée et une pêche de sauvetage réalisée.

Procédure réglementaire	Déclaration Loi sur l'Eau (Rubrique 3350)

Réalisation technique	
Travaux	Environnement Forêts
Maitrise d'oeuvre	FPPMA 02

Plan de financement		14 363 €
Recharge granulométrique	100%	FPPMA 02
Frayère	66%	Conseil Départemental de l'Aisne
	34%	FPPMA 02

Recharge granulométrique à partir de matériaux silico-calcaires d'origine alluvionnaire et de diamètre 40-60 mm

Aperçu de deux radiers restaurés

Restauration écologique de la Crise à Vauxbuin

Frayère en cours de terrassement

Frayère restaurée avant remise en eau

A savoir:

- Les travaux font suite à l'indemnisation de la Fédération au titre du préjudice écologique subi lors de la pollution de la Crise survenue en septembre 2019 après la rupture accidentelle d'une poche souple contenant des engrais azotés.
- La frayère avait été créée en 2009 comme mesure compensatoire lors des travaux de création de la déviation de Vignolles sur le RD1. De ce fait, l'entretien et le maintien de la fonctionnalité de cette zone revient à la Direction de la Voirie Départementale. C'est donc dans ce cadre que le Conseil Départemental a financé une partie de ces travaux sous la maitrise d'ouvrage de la Fédération.

L'AISNE
LE DÉPARTEMENT

Vue de la frayère restaurée après remise en eau

Formation - Communication

Education à l'environnement - Animations scolaires

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose d'un animateur diplômé du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) Moniteur Guide de pêche de loisirs, diplôme indispensable pour l'encadrement de public. Cet animateur a développé tout un panel d'animations d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux milieux aquatiques qui s'inscrivent totalement dans le cadre des programmes pédagogiques de l'Education Nationale (la FAPPMA dispose de l'agrément Education Nationale depuis 2014). Ainsi, il a développé intégralement le contenu de ces animations (réalisation du contenu et des supports pédagogiques associés).

Effectifs sensibilisés par type de public	
Scolaires (maternels/élémentaires)	501 (dont 12 de classes spécialisées)
Scolaires (collégiens/lycéens)	184
Etablissements spécialisés (EPIDE, PJJ, AHPAD, ESAT)	68
ALSH	120
Bénévoles des AAPPMA	20
Grand public	425
TOTAL	**1318**

➨ *Les thématiques abordées lors des différentes animations proposées*:

- Le cycle naturel de l'eau
- Les usages de l'eau
- Fresque aquatiques
- Les petites bêtes de l'eau
- Les poissons d'eau douce
- Fonctionnement de l'écosystème rivière
- Initiation à la pratique de la pêche
- Etc…

Retrouvez le programme pédagogique proposé par la FAPPMA sur notre site web :
https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=17106&path=Programme-d-animations.pdf

➨ *Le partenariat avec Natur'anim* :

NaturAnim' est un réseau d'associations œuvrant au cœur de la nature qui unissent leurs forces pour proposer une offre pédagogique réactive et de qualité permettant aux petits comme aux plus grands de découvrir les richesses naturelles du département. Plus d'informations au lien suivant:
https://www.naturagora.fr/index.php?page=defaultPage&idMenu=126

➨ ***Le chiffre clé*** **:**

- 1318 personnes sensibilisées en 2022

Partenariats

La Fédération dispose de plusieurs partenariats pour la formation et la sensibilisation d'un public adolescent (lycéens, jeunes en insertion…). Ces partenariats se matérialisent par différents types d'intervention: cours en salle, chantier nature de restauration, chantier nature d'entretien des parcours de pêche, animation pêche, concours de pêche…

➢ ***Les chiffres clés*** **:**

- 12 chantiers et/ou sorties organisés en 2022

- 218 jeunes sensibilisés/formés en 2022

➢ *Le petit plus* :

Le partenariat avec le LEGTA est reconnu par le Ministère de l'Agriculture puisqu'il s'inscrit dans le cadre du cursus des lycéens qui suivent l'option « pêche et milieux aquatique » pour l'obtention de leur bac professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune »

➢ *Les structures partenaires:*

- EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi) de Saint-Quentin
- LEGTA (Lycée d'Enseignement Général Et Technologique Agricole) de Thiérache
- PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)

Animations « Pêche »

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique intervient auprès de différents publics afin de sensibiliser à la protection des milieux aquatiques par la pratique de la pêche.

➨ *Les projets concernés* :
Interventions ponctuelles auprès des ALSH départementaux
Interventions portées avec les communautés de communes ou d'agglomération du département

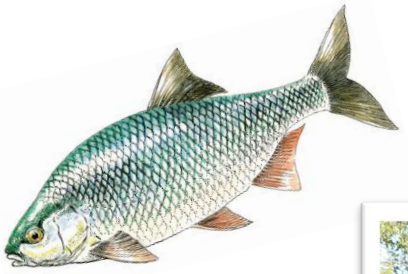

➨ ***Les chiffres clés***
- 120 enfants sensibilisés grâce à la pratique de la pêche lors d'animations dédiées
- 10 interventions auprès de centres de loisirs

✦ *Le petit plus* :
Plus d'infos sur nos animations « pêche » :
https://www.peche02.fr/3840-animations-peche.htm

Gestion des sites web

L'équipe salariée de la Fédération a en gestion plusieurs sites web:

- www.peche02.fr pour tout ce qui concerne la pêche dans le département de l'Aisne
- www.reservoirs-travecy.com/php_s/index.php dédié au Réservoirs de Travecy et développé en interne afin de pouvoir disposer d'une interface de paiement en ligne

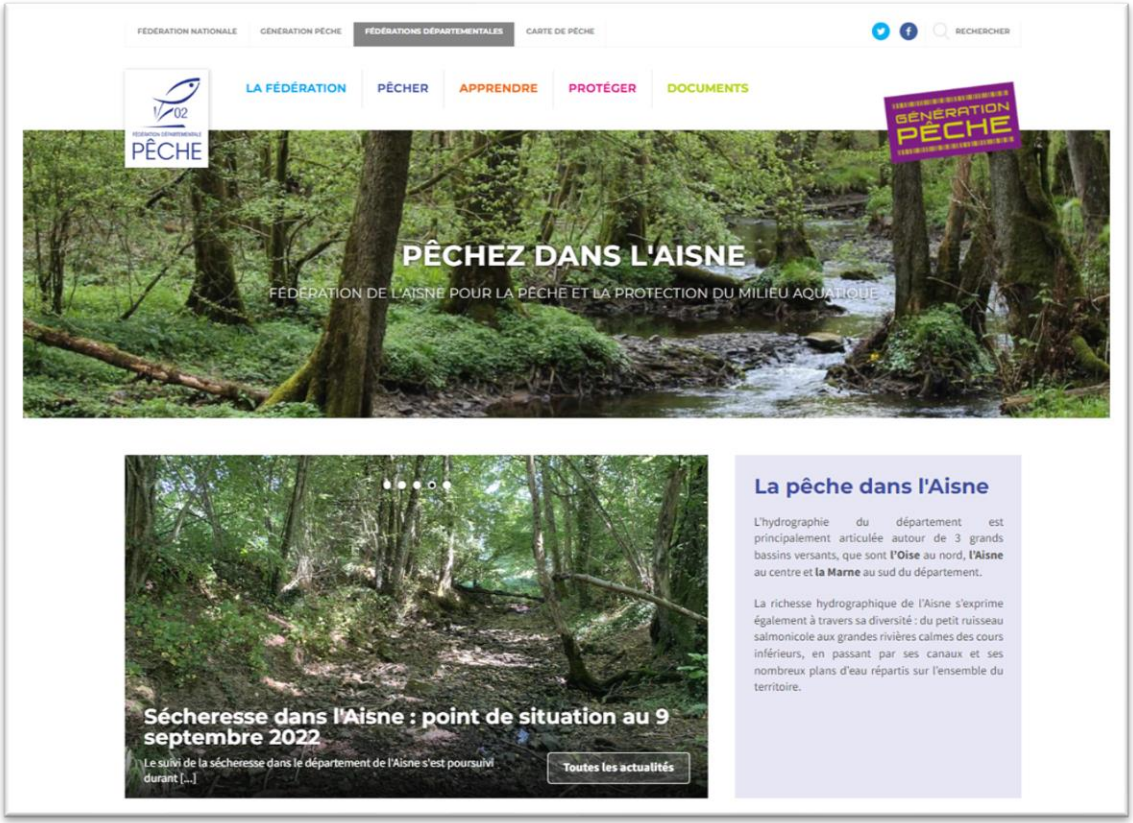

➨ *Les chiffres 2022* :

- Près de 50 500 sessions, d'une durée moyenne de 2,5 minutes,
- Plus de 50 000 sessions ouvertes représentant plus de 31 000 utilisateurs dont près de 8 000 utilisateurs récurrents,
- Plus de 118 000 pages vues dont certaines très régulièrement (Etangs fédéraux, Règlementation, Cartes de pêche, AAPPMA),
- Plus de 3 250 téléchargements (onglet Documents)
- La cartographie interactive des parcours de pêche compte plus de 122 000 vues depuis son lancement en 2021.

➨ *Le fait marquant* :

Fin 2022, un important travail de mise à jour du site www.peche02.fr a été réalisé de manière à actualiser les informations relatives aux AAPPMA et anticiper la communication sur les évolutions réglementaires en vigueur au 1er janvier 2023. Un onglet « version anglaise » a été ajouté.

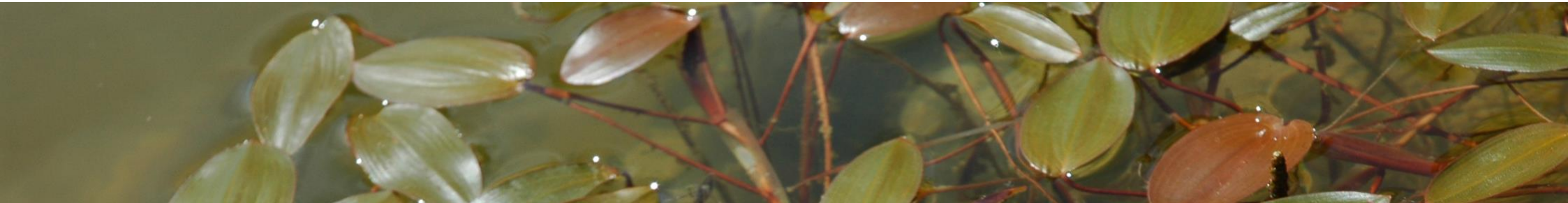

Gestion des pages Facebook

L'équipe assure la gestion de deux pages Facebook: la page de la FAPPPMA et la page des Réservoirs de Travecy. Ces pages permettent de diffuser rapidement des informations sur les actualités de la FAPPMA : travaux en cours, résultats d'études, annonces de manifestations, etc... à un public varié qui n'hésite pas à interagir et partager les publications dans leur réseau

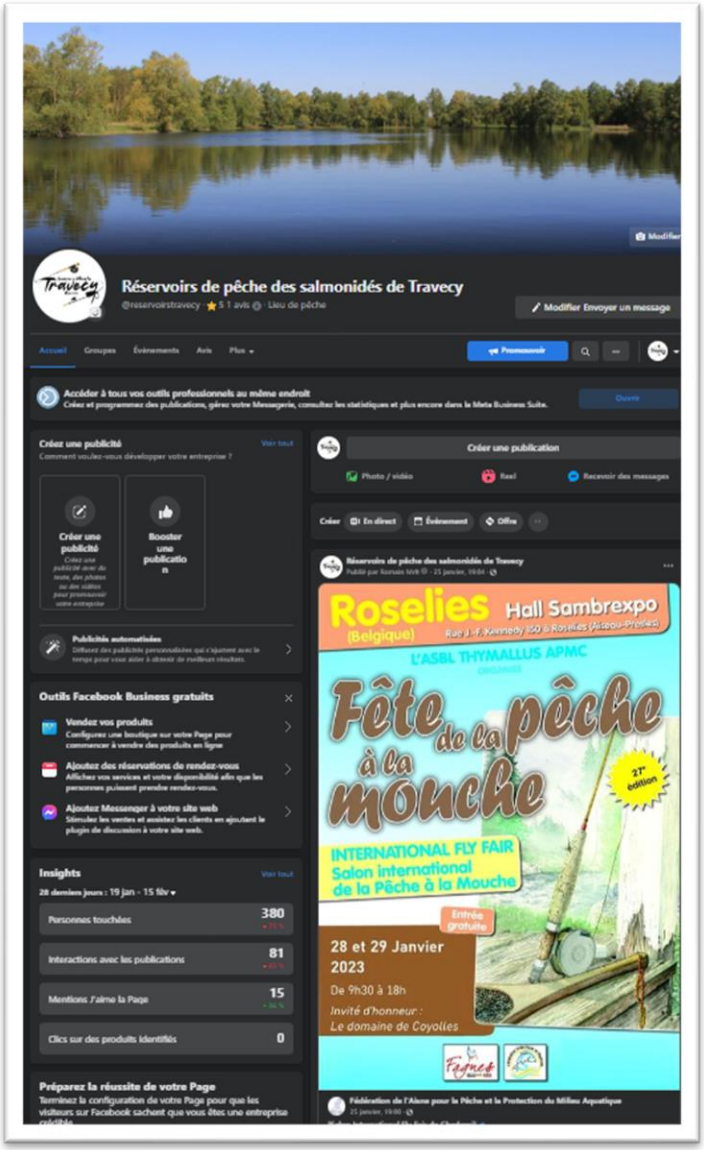

➨ *Le remontée d'informations et des échanges avec les abonnés* :
La page permet aussi d'échanger directement avec les abonnés. Les pêcheurs nous sollicitent régulièrement pour des questions relatives à la réglementation, aux parcours de pêche, aux conditions de pêche… Ces outils sont complémentaires des autres moyens de communication avec les pêcheurs.

➨ ***Les chiffres clés de la page de la FAPPMA***
- 5 300 abonnés
- 11 431 visites de la page
- 90 publications en 2022

➨ ***Les chiffres clés de la page des réservoirs de Travecy***
- 839 mentions « J'aime » (dont 147 nouvelles en 2022)
- 2 165 visites de la page

✦ *Le petit plus* :
Suivez l'actualité de la FAPPMA aux liens suivants :
https://www.facebook.com/peche02/
https://www.facebook.com/reservoirstravecy

Formation des agents

Les agents de la Fédération de l'Aisne pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont participé à plusieurs formations en 2022. Certaines formations suivies sont obligatoires, d'autres permettent d'élargir les compétences de la FAPPMA.

Les formations suivies en 2022 sont :

- Mise en pratique des codes pathologiques des poissons (formation dispensée en présentiel par l'association Santé Poissons Sauvages suivie par 4 agents)
- Initiation à la flore des zones humide (formation dispensée en présentiel par le Conservatoire Botanique National de Baïlleul suivie par 3 agents)
- Formation à l'utilisation de l'Application de Saisie des données Piscicoles et Environnementales ASPE (formation en visio suivie par 3 agents)
- Module 1 de garderie (formation en présentielle dispensée par la Fédération des Chasseurs de l'Aisne suivie par 2 agents)
- Module 3 de garderie (formation en présentielle dispensée en interne suivie par 2 agents)
- Permis BE (formation théorique et pratique suivie par 1 agent)

➨ ***Le chiffre clé*** **:**
27 jours de formation cumulés pour l'ensemble des agents de la FAPPMA

Développement du loisir pêche

Signalétique parcours de pêche associatifs & fédéraux

Une nouvelle signalétique a été établie sur les étangs fédéraux ainsi que sur les parcours des AAPPMA volontaires.

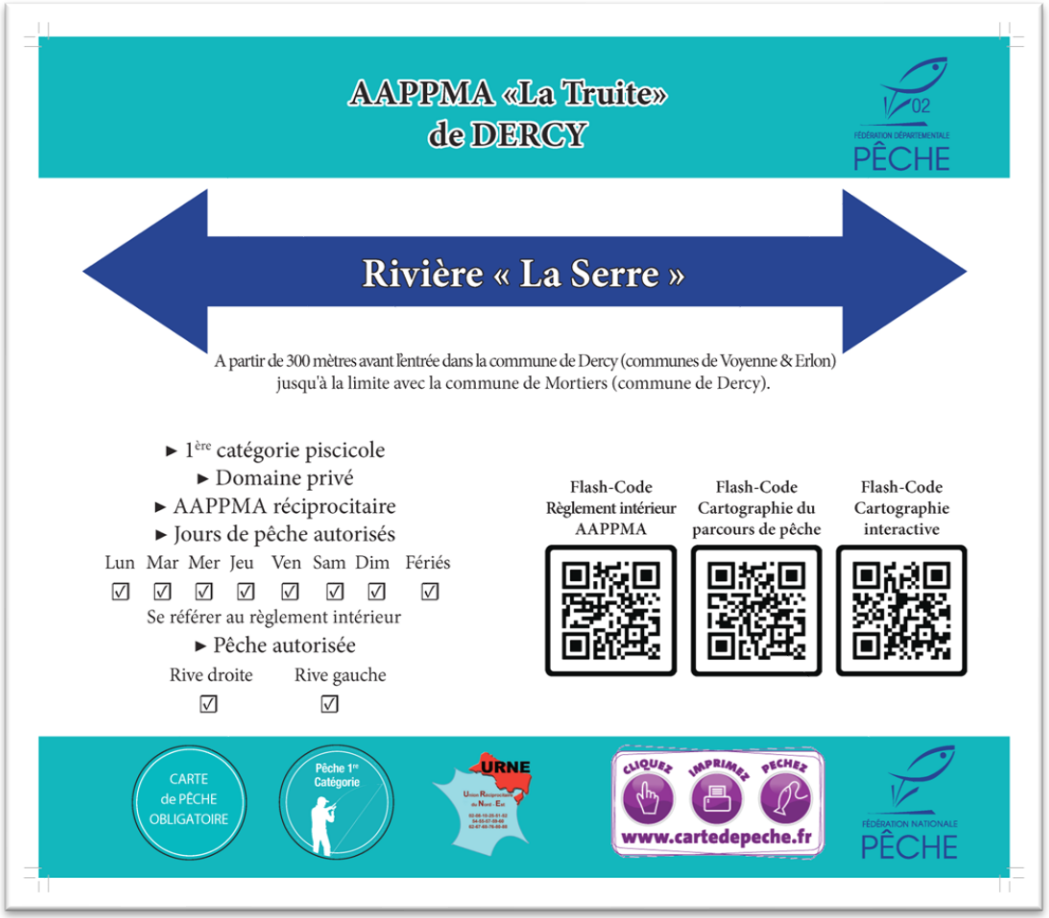

➹ *Les chiffres clés* :

- 546 panneaux « Parcours de pêche associatif » concernant 28 AAPPMA et 66 modèles de panneaux différents

- 9 panneaux « Parcours de pêche fédéral »

Plan de financement Signalétique AAPPMA	8 225,64 €
50 %	FNPF
25 %	FPPMA 02
25 %	AAPPMA 02

Plan de financement Signalétique Etangs fédéraux	6 403,68 €
50 %	FNPF
50 %	FPPMA 02

➹ *Le petit plus* :

Téléchargez le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche du département de l'Aisne au lien suivant:
https://www.peche02.fr/3573-documents.htm

➹ *Actions réalisées dans le cadre du schéma Départemental du Développement du loisir Pêche de l'Aisne*

- Fiche action n°36 : Mettre en place une nouvelle signalétique sur les plans d'eau fédéraux

→ Conception et installation de nouveaux panneaux d'information pour les étangs fédéraux

- Fiche action n°38 : Etablir une signalétique homogène sur l'ensemble des parcours de pêche

→ Conception et installation de panneaux d'information sur les parcours « rivières » et « canaux »

Edition des supports d'information

La Fédération édite différents supports d'information à destination des pêcheurs du département:

- Le dépliant annuel sur la réglementation en vigueur dans le département (édition papier et version numérique en téléchargement)
- Le guide parcours de pêche du département → ce guide plus « pérenne » a été réédité en 2023 suite aux modifications intervenues au sein des AAPPMA (élection des bureaux, entrées en réciprocité…); il est édité en version papier (disponible chez les dépositaires de cartes et au siège de la Fédération notamment) et est disponible en téléchargement
- Le bulletin d'information trimestriel des pêcheurs de l'Aisne envoyé par mail tous les trimestres

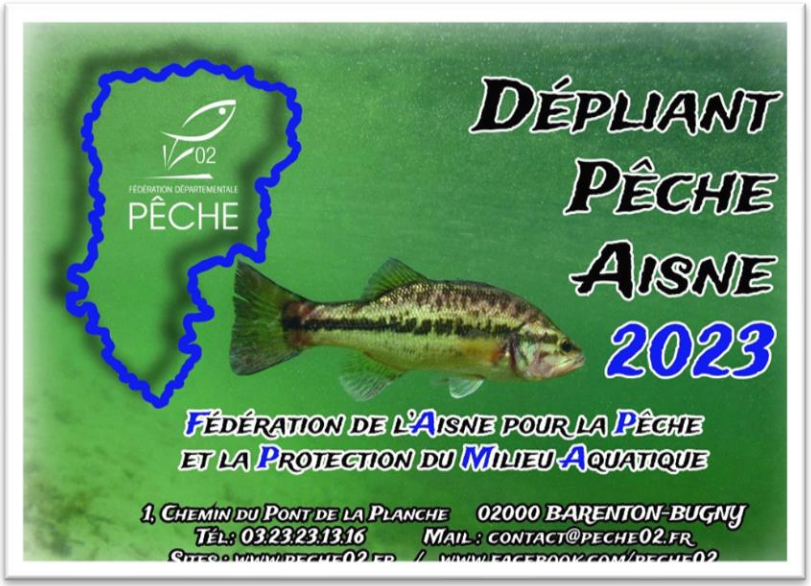

➨ *Les chiffres clés :*

- **Guide des parcours imprimé en 10 000 exemplaires**
- **Dépliant annuel imprimé en 12 000 exemplaires**
- **4 bulletins d'information envoyés par an à près de 12 000 pêcheurs**

➷ *Liens de téléchargement*:

https://www.peche02.fr/5837-documents-de-la-federation.htm
https://www.peche02.fr/5838-bulletin-d-information.htm

Aménagement de dispositifs de mise à l'eau

Une rampe de mise à l'eau pour les bateaux a été aménagée à Gland en rive droite de la rivière Marne. Une piste d'accès stabilisée en cailloux compactés à aussi été aménagée. Par ailleurs, un ponton de mise à l'eau sécurisée des float-tubes a été installé au plan d'eau de Monampteuil. Ces aménagements s'inscrivent dans un objectif d'amélioration de l'accès aux cours d'eau prévu par le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (Fiches Actions N°1 et 2 du SDDLP).

Procédure réglementaire	Régime de déclaration
Réalisation technique	JMC BTP
Coût total des travaux	16 200 €
50 %	FNPF
38 %	FAPPMA
12 %	AAPPMA de Château-Thierry

Le petit plus :
Ces aménagements font l'objet de conventions d'occupation temporaire avec Voies Navigables de France. Ces conventions payantes permettent d'occuper et de disposer du Domaine Public Fluvial.

Réalisation technique	Dock Marine et FPPMA 02
Coût total des travaux	13 022 €
50 %	FNPF
25 %	FAPPMA
25 %	AAPPMA de Laon

Manifestations

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise plusieurs manifestations halieutiques. En 2022, un concours de pêche au carnassiers (« Pike'n'Float ») ainsi que la Fête de la pêche ont été organisés.

➨ *Pike'n'Float* :

Le Pike'n'Float au plans d'eau fédéral des Caurois à Viry-Noureuil s'est tenu le Samedi 22 Octobre 2022.

Un grand merci à tous les bénévoles qui, par leur investissement, ont rendu possible l'organisation de cette manifestation : Brigade Prévention Pêche de Soissons, Gardes Pêche Particuliers, commissaires bénévoles… ainsi qu'à nos partenaires pour leurs participations.

➨ *Fête de la pêche* :

La Fête de la pêche s'est déroulée la w-e des 4 et 5 juin 2022. La Fédération s'était associée à deux AAPPMA pour organiser ces deux jours de manifestation:

- Le 4 juin au grand large de Vailly-sur-Aisne en partenariat avec l'AAPPMA « Le Gardon » de Vailly-sur-Aisne; au programme de la journée, initiation au float-tube, pêche au coup, démonstration de pêche aux leurres et de pêche au feeder…
- Le 5 juin au canal de Saint-Quentin à Vendhuile en partenariat avec l'AAPPMA « La Gaule » de Vendhuile; au programme de la journée, simulateur de pêche et initiation à différentes techniques de pêche (coup, feeder, leurres…)

➨ *Les chiffres clés* :

- 48 pêcheurs (25 en float-tube et 23 du bord)
- 99 poissons capturés (dont 39 brochets et 69 perches)

Plans d'eau fédéraux

La FAPPMA est propriétaire et/ou gère 6 plans d'eau fédéraux : les queues d'étangs de l'Ailette, Artemps, La Frette, Les Caurois, le Canivet et la Vatroye. Tous les travaux d'entretien de ces plans d'eau sont réalisés en régie par le service technique de la FAPPMA.

➸ *Les informations importantes* :
En plus de l'entretien classique des plans d'eau (fauche régulière, entretien des postes), un chantier d'entretien des haies situées le long de la route départementale au droit du plan d'eau des Caurois a du être mené en régie afin de limiter le risque de chutes de branches sur la voirie.

➸ *Le chiffre clé* :
Du fait de l'assec des étangs de la pisciculture fédérale lié aux démarches sanitaires, des importants rempoissonnements avaient été réalisés l'année dernière puisque l'intégralité du produit de la pêche des étangs de pisciculture avait été remise dans les différents plans d'eau fédéraux. Cette année, les plans d'eau fédéraux n'ont été empoissonnés qu'en brochets s'agissant de l'espèce qui fait l'objet d'un prélèvement plus important par les pêcheurs. Au total, ce sont un peu plus de 200 kg de brochets qui ont été répartis dans les plans d'eau fédéraux (hormis le plan d'eau de l'Ailette pour lequel les empoissonnements ne sont toujours pas autorisés dans le cadre du suivi du plan d'eau lié aux proliférations de cyanobactéries).

➸ *Cas particulier des étangs du Canivet* :
Dans le cadre de la future labellisation comme parcours « Passion Black-Bass » à venir en 2023, d'importants travaux d'abattage ont été réalisés en 2022 de manière à prévenir la chute d'arbres dépérissants/menaçants, supprimer les essences inappropriées (peupliers, résineux…) et afin d'améliorer les accès aux différents plans d'eau.

Réalisation technique	Forêts et Paysages
Coût total des travaux	23 000 €
100 %	FAPPMA

FORETS & PAYSAGES

Réservoirs fédéraux « Mouche » & « Leurre »

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place deux réservoirs dédiés à la pêche des salmonidés : l'un à la mouche, le second aux leurres.

Quelques ajustements dans les règlements intérieurs ont été effectués, afin d'accroître la fréquentation du site :

- A titre expérimental, la pêche aux leurres est autorisée dans le Réservoir Mouche le premier samedi de chaque mois, le règlement intérieur du Réservoir Leurre s'appliquant donc également sur le Réservoir Mouche ce jour-là.
- Les options délivrées sur le site de réservation permettent de pêcher à la fois dans le réservoir mouche et le réservoir leurre (option unique, impliquant toutefois de respecter le règlement intérieur de chaque plan d'eau).
- 4 embarcations sont proposées à la location dans le réservoir mouche, les pêcheurs ayant maintenant la possibilité de venir avec leur propre moteur électrique.

➥ *Les chiffres clés de la saison 2021/2022 :*
- 275 options (journée ou ½ journée) vendues
- 43 journée « barque » utilisées
- 1685 kg de truites déversées

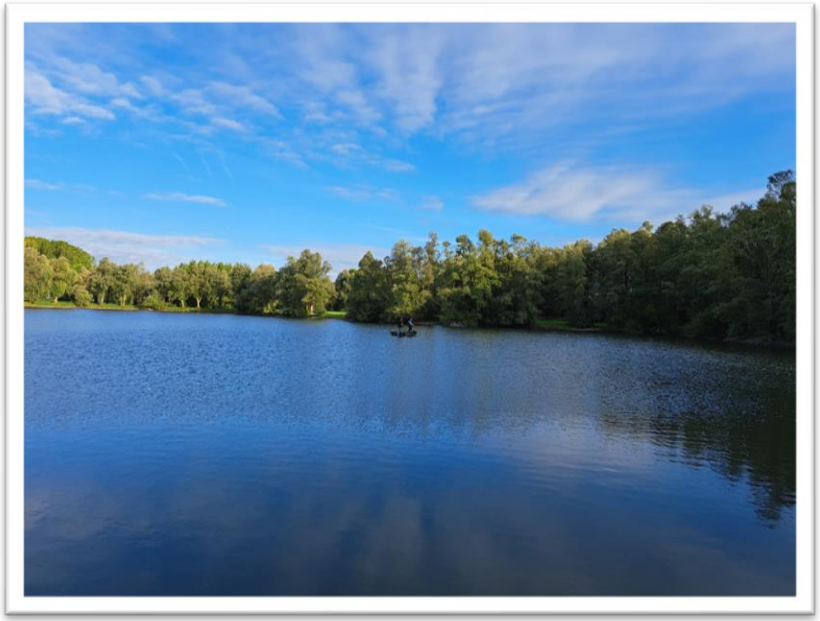

➥ ***Informations*** **:**
Retrouvez toutes les informations relatives à ces réservoirs (règlements, réservation…) aux liens suivants:
https://www.reservoirs-travecy.com/php_s/index.php
https://www.facebook.com/reservoirstravecy

Gestion administrative et financière

Pour mener à bien ses missions, la Fédération effectue un grand nombre de tâches « statutaires », difficilement illustrables et/ou descriptibles par des chiffres, mais qui sont très chronophages et indispensables à son bon fonctionnement.

➨ ***Gestion administrative*** **:**

- Accueil (standard téléphonique, accueil physique…)
- Secrétariat (courriers divers, suivi administratif des PV pêche…)
- Délivrance des cartes de pêche
- Information et conseils auprès des AAPPMA
- Lien avec l'administration de tutelle (suivi des agréments, élections des AAPPMA…)
- Organisation et suivi des réunions statutaires
- Etc…

➨ ***Gestion financière*** **:**

- Comptabilité de la Fédération (budget prévisionnel, saisie des écritures comptables, clôture des comptes…)
- Suivi financier (dépenses, facturation…)
- Ventilation des cotisations des cartes de pêche en lien avec la FNPF
- Etc…

➨ ***Gestion du personnel*** **:**

- Gestion des plannings et des congés
- Tenue des registres sociaux
- Suivi des paies en lien avec le cabinet en charge des fiches de paie
- Etc…

➨ *Les chiffres clés :*

- 1,5 ETP dédié à la gestion financière et administrative de la Fédération
- 64 factures émises par la Fédération
- 443 factures payées par la Fédération
- 691 cartes de pêche imprimées au siège de la Fédération

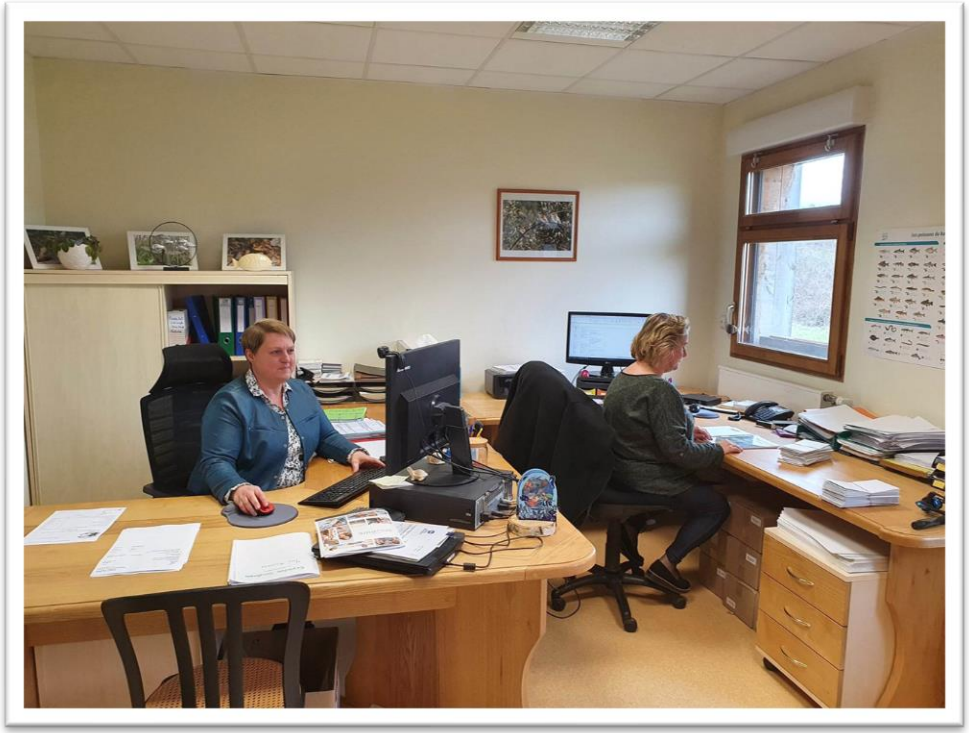

Vie fédérale

Les orientations politiques de la Fédération sont définies et décidées par le Conseil d'Administration fédéral qui s'appuie sur un travail réalisé par différentes commissions avec l'appui de l'équipe salariée

Activité du Conseil d'administration		
Réunions de Conseil d'Administration		6 réunions de CA en 2022
Commissions thématiques	**Garderie - Juridique**	3 réunions en 2022
	Loisir Pêche	3 réunions et 1 visite de terrain (Artemps)
	Milieux Aquatiques	1 réunion
	Finances	2 réunions (budget prévisionnel et fin d'exercice comptable)
	Communication	1 réunion
Réunion de travail pour l'élaboration du règlement intérieur		1 réunion

➨ *Le chiffre clé :*
+ de 600 heures de bénévolat passées par les membres du CA pour le fonctionnement de la Fédération

✦ *Le petit plus* :
En plus de participer au fonctionnement interne, les administrateurs de la Fédération la représentent régulièrement lors de réunions et/ou commissions externes:

- Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE)
- Association Régionale des Fédérations de pêche des Hauts-de-France
- Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL)
- Union de Bassin Seine-Normandie
- Union de Bassin Artois-Picardie
- Commissions préfectorales (CDPENAF, commission des carrières…)
- Etc…

Réglementation

Evolution de la réglementation Pêche

Afin d'améliorer la protection des espèces piscicoles du département tout en gardant une vision halieutique durable, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité modifier la réglementation pêche dans le département à compter du 1er janvier 2023.

➸ *Les différentes étapes* :

- Récolte de données scientifiques et halieutiques (étude comportementale du brochet, suivi des captures de brochet à Monampteuil, analyse des résultats des concours de pêche, questionnaire auprès des pêcheurs…)
- Définition des nouvelles mesures, discussion, adaptation puis validation de ces mesures par le conseil d'administration
- Rédaction d'une note technique argumentaire afin de motiver la demande auprès de la Direction Départementale des Territoires
- Parution de l'arrêté préfectoral officialisant ces évolutions
- Communication auprès des pêcheurs pour informer de ces évolutions et surtout expliquer les raisons (publications Facebook, bulletin d'information, vidéo…)

➸ *Les principales modifications entrées en vigueur le 1er janvier 2023*:

- Mise en place d'une fenêtre de capture (50 -70 cm) pour le brochet dans les eaux de 2ème catégorie. En première catégorie, la taille minimale de capture du brochet est de 50 cm.
- Décalage de la date d'ouverture de la pêche du sandre et du black-bass au 1er samedi de Juin
- Baisse du quota journalier de captures de carnassiers à 2 poissons par jour dont 1 brochet maximum
- Précision sur la notion de « proximité des cannes » avec la définition d'une distance maximale de 20 mètres et la nécessité de surveillance des lignes
- Modification des parcours ouverts à la pêche de la carpe de nuit
- Modifications des réserves de pêche
- Modification des parcours No-kill

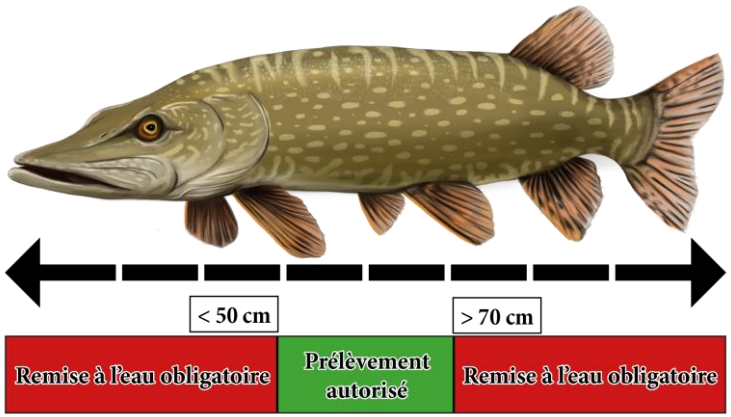

Flash-Code Vidéo :
Pourquoi une fenêtre de capture 50/70cm?

Police de la pêche : les chiffres 2022

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est chargée d'organiser la police de la pêche dans le département. Elle assure donc:

- la formation et l'encadrement des Gardes Pêche Particuliers assermentés
- le montage et le suivi des dossiers d'assermentation en lien avec la DDT
- la rédaction et le suivi des procès-verbaux en lien avec les parquets
- les missions de garderie
- le lien avec d'autres structures en charge de police de la pêche (Gendarmerie, OFB, ONF,…)
- etc…

➨ *Les chiffres clés* :

- 395 Procédures pour 476 infractions relevées sur 28 AAPPMA différentes
- 322 saisies d'instruments de pêche
- 50 Gardes pêche particuliers (GPP) assermentés au 31/12/2022
- 14 GPP verbalisateurs
- 10 agents de développement halieutique

La répartition géographique des infractions constatées montre les efforts réalisés en garderie en terme de maillage du territoire qu'il s'agisse des GPP des AAPPMA ou des agents de développement halieutique.

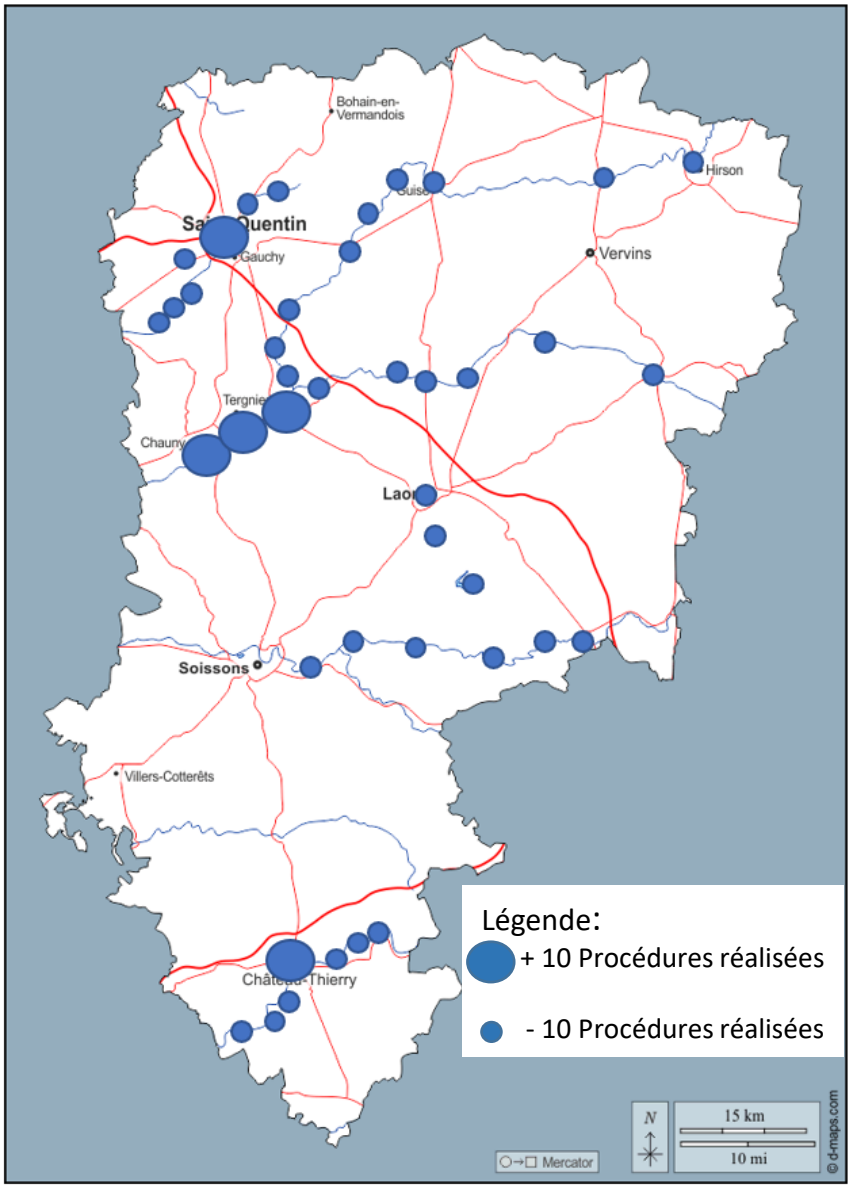

Carte de répartition des infractions constatées en 2022

➨ *Le petit plus* :
Téléchargez les résultats complets et analysés sur notre site web :
https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=36749&path=bilan-garderie-2022.pdf

Police de la pêche : les chiffres 2022

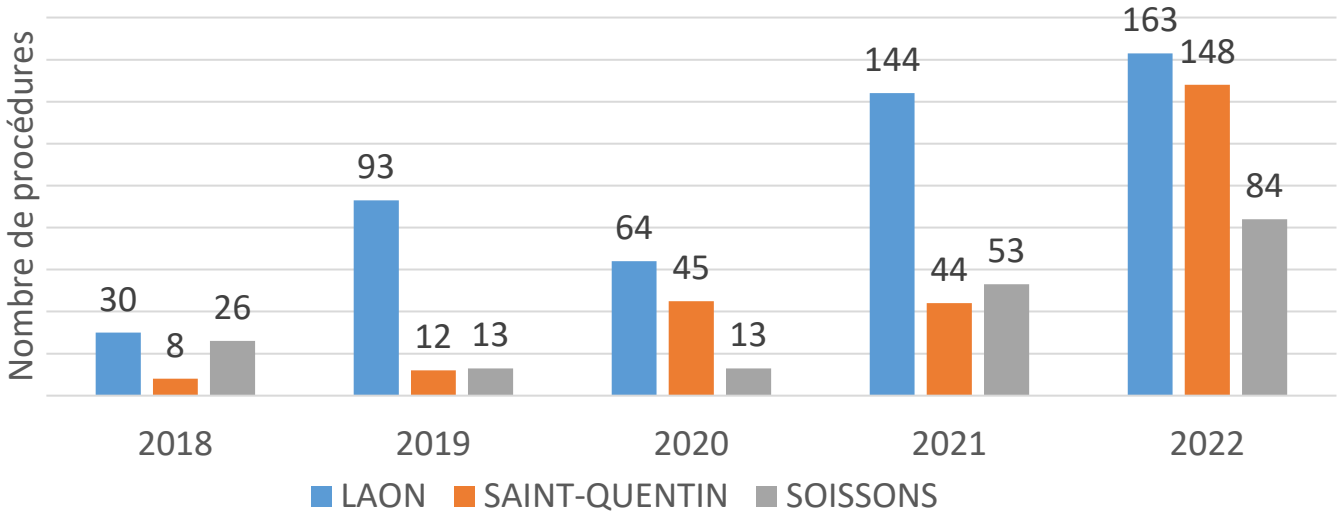

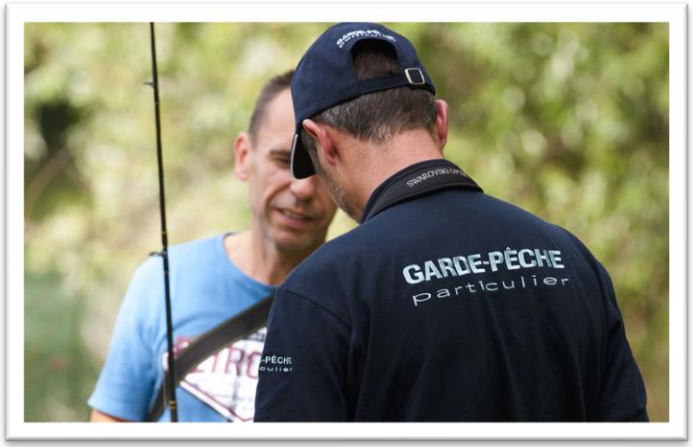

Evolution du nombre de procédures dans le temps et répartition par Tribunal judiciaire

➨ ***Analyse*** **:**

- Avec le développement de la garderie et l'assermentation d'agents de développement halieutique bénévoles, l'année 2022 a vu le nombre de procédures encore augmenter (+64% par rapport à 2021)
- Comme chaque année, l'infraction la plus relevée est la « pêche sans carte »
- A noter une hausse non négligeable du nombre de procédures pour « pêche pendant les heures d'interdiction » (114) sans doute du fait d'un nombre de tournées de nuit plus important…
- A noter aussi une augmentation du taux de paiement des transactions civiles (près de 70%), sans nul doute en lien avec la mise en place de la saisie de matériel…

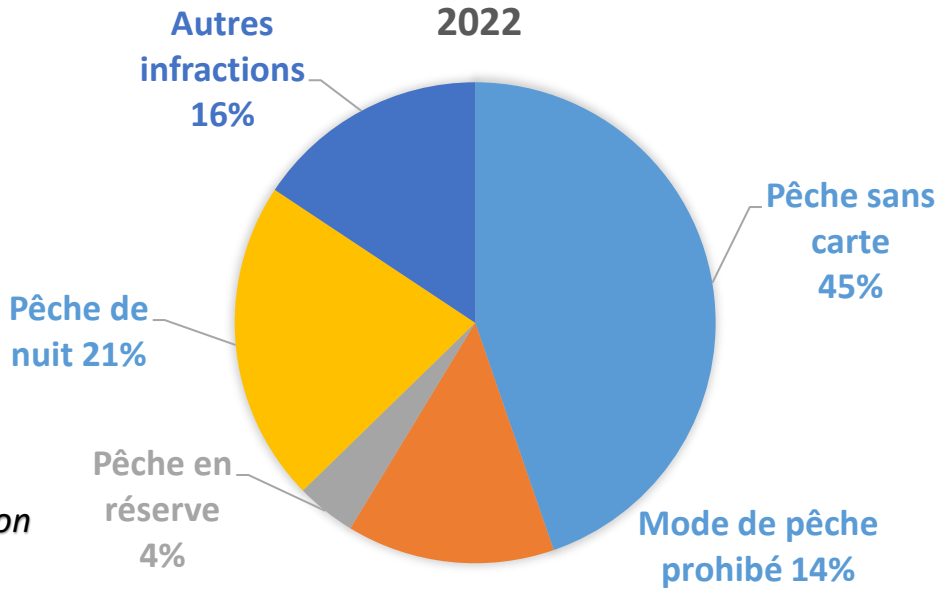

Répartition des procédures par type d'infraction

Les « autres infractions » regroupent: pêche en temps prohibé, pêche avec plusieurs lignes dans les 50 aval d'une écluse, pêche avec un nombre de lignes supérieur au nombre autorisées, pêche d'un poisson migrateur sans tenue du carnet de pêche, etc…

Police de la pêche : focus sur la saisie

➨ *Le chiffre clé* :
322 comme le nombre de saisies de matériel réalisées en 2022

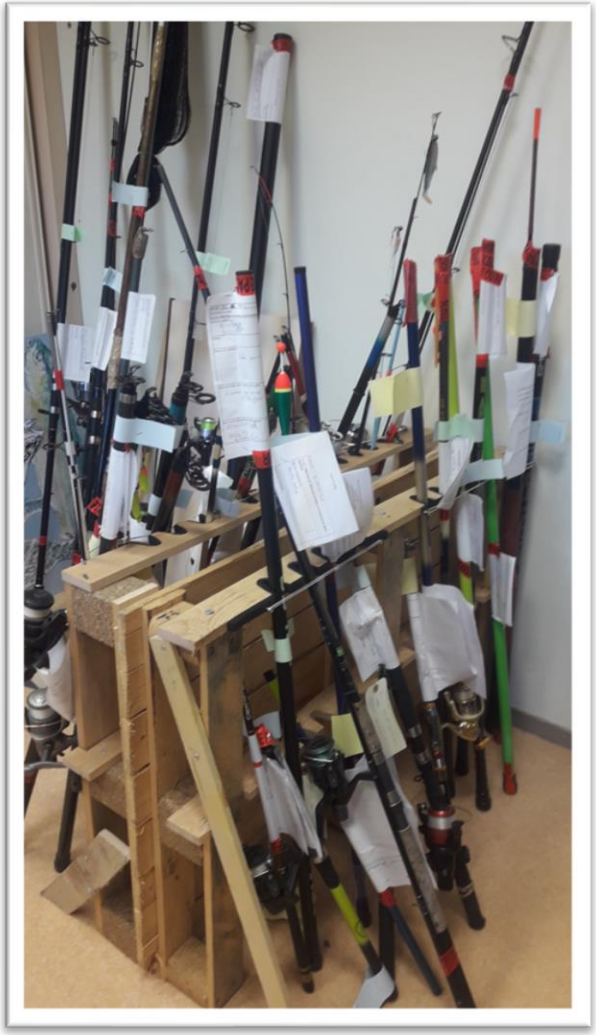

➨ *A savoir* :
La saisie de matériel ne concerne que les cas suivants:
- Pêcheur en infraction ne pouvant pas justifier de son identité
- Pêcheur étranger pour lequel des poursuites pénales ne seront pas engagées
- Pêcheur commettant plusieurs infractions
- Pêcheur réitérant

➨ *Point réglementaire*:
La saisie de matériel a démarré en 2022 et a fait l'objet d'un accord par les trois parquets du département. Celle-ci est rendue possible par les articles L.437-13, L.437-7, L.172-10 et L.172-12 du Code de l'Environnement et n'est actuellement réalisée que par les agents de développement halieutiques de la Fédération. La saisie de matériel présente plusieurs avantages puisqu'elle permet l'arrêté immédiat de l'infraction et augmente le taux de paiement des propositions de transaction civile étant donné que le matériel est restitué au contrevenant dès paiement de la transaction civile. A l'inverse, si le contrevenant ne paie pas, la Fédération se constitue alors partie civile et c'est alors une décision de justice qui décidera du devenir du matériel (restitution, conservation par la Fédération, destruction…).

Police de la pêche : collaboration avec d'autres services

3 tournées communes de contrôle avec la Gendarmerie départementale de l'Aisne

7 tournées communes de contrôle avec la Fédération des Chasseurs de l'Aisne, notamment à l'occasion de l'ouverture de la pêche en première catégorie, ouverture de la pêche des carnassiers ou en période de vendanges sur la rivière Marne.

2 tournées de contrôle avec l'Office Français de la Biodiversité (Police de l'environnement) organisées pour des problématiques particulières (période sensible des vendanges, dégradations régulières)

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Police de la pêche : formations

- ***Formation initiale des GPP (module3)***

Le 25 mai 2022, cette formation était dispensée aux 39 aspirants à la fonction de garde-pêche particulier assermenté (bénévole). La formation module 3 “police de la pêche en eau douce”, réalisée en régie par les salaries de la Fédération, appréhende notamment les notions d’écologie aquatique, la réglementation de la pêche en eau douce, la rédaction des procedures et les connaissances halieutiques.

Formation théorique en salle

Mise en pratique d’un contrôle de pêcheur

Atelier de formation de 14 gendarmes

- ***Formation continue des GPP***

Le 29 avril et 18 décembre 2022, se sont tenues deux sessions de formation complémentaires des gardes-pêche particuliers des AAPPMA du département (rappels avant l’ouverture, modifications réglementaires à venir, mises en situation pratiques…). Ces formations sont dispensées en régie par le personnel de la Fédération. 35 GPP du département étaient présents lors de chaque session. Ces formations s’inscrivent dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.

- ***Formation des gendarmes:***

Le pôle garderie a organisé un atelier de formation à la réglementation pêche et aux atteintes des milieux aquatiques (pollutions notamment) à destination de 14 gendarmes du groupement de Gendarmerie de l’Aisne.

Le soutien d’organismes partenaires est indispensable pour poursuivre le développement de la surveillance des milieux aquatiques de notre département.

Pisciculture – Qualification indemne vis-à-vis de la NHI et SHV

La pisciculture fédérale de Beuvardes dispose officiellement du statut « indemne de septicémie hémorragique virale (SHV) et nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI) ». Cette démarche finalisée nous permettra de produire à nouveau du poisson à compter de l'hiver 2023 en vu de l'empoissonnement de nos plans d'eau fédéraux. L'obtention de ce statut a été facilité par le travail d'accompagnement réalisé par le Groupement de Défense Sanitaire Aquacole (GDSA) des Hauts de France.

➸ ***Les principales étapes de la qualification vis-à-vis de la NHI-SHV:***

- Assec – vide sanitaire : réalisé du 16/12/20 au 16/02/21 avec chaulage des zones « à risque » (chenal d'alimentation et poêle des étangs). Vide sanitaire validé par inspection vétérinaire du 16/02/21
- Mis en charge des étangs avec poissons issus d'une pisciculture indemne vis-à-vis de la NHI-SHV : empoissonnement réalisé le Mardi 30/11/21
- Mise en place de truitelles sentinelles issues d'une pisciculture indemne vis-à-vis de la NHI-SHV : cage « plombée » mise en place le Jeudi 02/12/21 avec les truitelles sentinelles
- Récupération des truitelles sentinelles en vue de les faire analyser au LDAR 62 par notre vétérinaire du cabinet VETEAU le Lundi 17/01/22
- Réception du rapport d'analyse du vétérinaire confirmant l'absence de toute trace de la NHI et de la SHV dans les plans d'eau de la pisciculture
- Novembre 2022: envoi de la déclaration provisoire de statut indemne NHI et SHV au Ministère de l'Agriculture
- *Janvier 2023: notification par la Direction Départementale de la Protection de la Population du statut « indemne de SHV et NHI » de la pisciculture de Beuvardes*

➸ ***A quoi ça sert ?***

La qualification indemne vis-à-vis de la NHI-SHV garantit la qualité sanitaire du poisson produit sur un site et est nécessaire pour pouvoir réaliser des empoissonnements en eaux libres.

Pour bien choisir votre pisciculteur, retrouvez l'ensemble des informations relatives aux piscicultures (agrément sanitaire, qualification NHI-SHV…) au lien suivant:
https://agriculture.gouv.fr/maladies-des-animaux-aquatiques

Prélèvement d'échantillons sur les truitelles sentinelles pour analyse (recherche NHI-SHV)

Cormorans

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA) est en charge, pour le compte de l'Etat, d'organiser la campagne de régulation des Grands cormorans sur les eaux libres du département de l'Aisne.

Truite Arc-en-Ciel blessée par un cormoran au réservoir de Travecy

➸ *Les informations importantes* :

L'année 2022 a été l'année de renouvellement de l'arrêté ministériel triennal fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets. Malheureusement, malgré une importante mobilisation de la FNPF via ses échanges avec le Ministère ainsi que l'importante mobilisation par les pêcheurs lors de la consultation du public, le Ministère, par peur d'éventuels recours contentieux par des associations naturalistes (15 recours avaient été déposés sur 97 arrêtés départementaux en 2021), a décidé de manière unilatérale de n'octroyer aucun tir de Grand cormoran sur les eaux libres françaises ! Les seuls quotas de tir octroyés sur niveau national concernent les piscicultures, ce qui représente 10 oiseaux dans le département de l'Aisne…

➸ *Rappel:*

Le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) est une espèce protégée par la Directive Oiseaux et qui est inscrite à l'Annexe III de la Convention de Berne. Sa régulation est donc très réglementée (via un arrêté ministériel décliné localement en arrêtés préfectoraux dans chaque département). L'autorisation de tirer les cormorans est donc une dérogation pour protéger les espèces piscicoles protégées et peuplement nos cours d'eau (brochet, truite, vandoise…). Les tirs ne peuvent être effectués qu'à moins de 100 mètres d'une eau libre.

Mise en place de deux cages sur le réservoir de Travecy afin de permettre aux poissons de trouver refuge (dispositif expérimental)

➸ *La campagne 2022-2023 en bref*

Aucun tir autorisé dans le département (l'arrêté préfectoral nous attribuant un quota de 10 oiseaux pour la pisciculture de Beuvardes n'ayant pas été signé dans les temps).

Perspectives 2023

Actions techniques

- Mise en place d’un réseau de suivi piscicole et thermique départemental
- Etablissement de la liste rouge régionale “Hauts-de-France” pour les poisons et écrevisses
- Restauration d’une frayère à Brochets sur l’Oise à Berthenicourt, definition de projets de restauration sur l’Aisne et la Marne
- Etude sur la connaissance et restauration de la résilience de la biodiversité piscicole sur la Réserve Naturelle Nationale de Vesles-et-Caumont dans le cadre d’un appel à projet Eau et Biodiversité de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie
- Lancement d’un travail sur la définition de Débits Minimums Biologiques sur le département
- Etc.

Loisir pêche

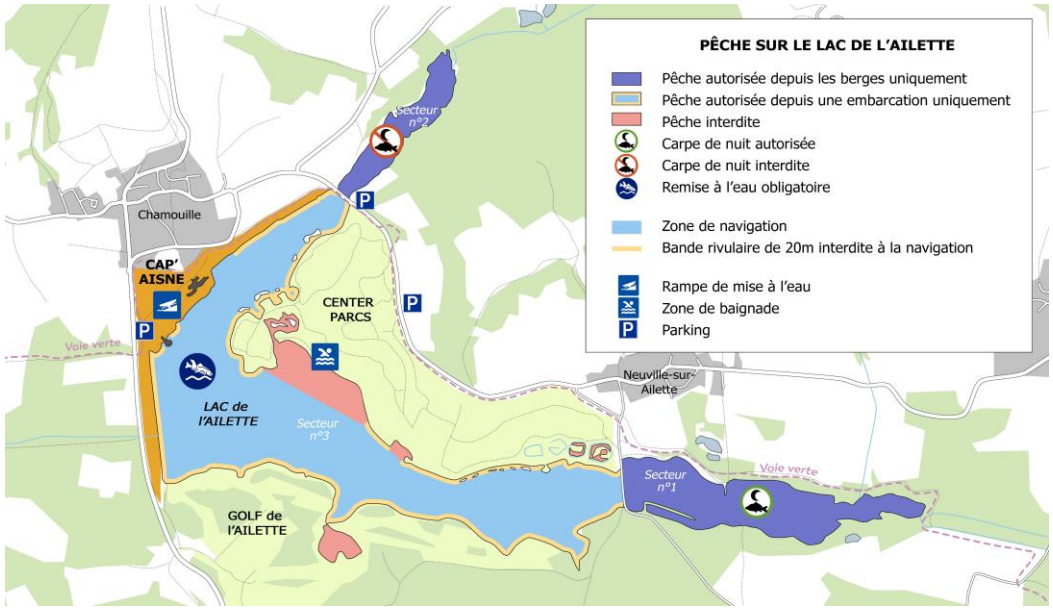

- Développement de la pêche en bateau sur la partie centrale du lac de l'Ailette
- Aménagement des plans d'eau du Canivet dans le cadre de la labellisation en parcours passion

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
1, Chemin du Pont de la Planche
02 000 BARENTON-BUGNY
Tel : 03.23.23.13.16
Mel : contact@peche02.fr
Site web : www.peche02.fr
Facebook: www.facebook.com/peche02